

ANNEXES

- Annexes 1** Extrait du Registre du Commerce de Radio Rhône SA
Extrait du journal – Publication FOSC du 29 juillet 2005
- Annexe 2** Statuts de Radio Rhône SA
- Annexe 3** Règlement interne
- Annexes 4** Organigramme Radio Rhône SA
Organigramme Radio Rhône Publicité SA
- Annexe 5** Liste des membres du Conseil d'Administration
- Annexe 6** Liste des actionnaires avec leur participation en %
- Annexe 7** Rapport de l'organe de révision, le compte de résultat et bilan de l'exercice 2006
- Annexes 8** SSR / SRG Contrat cadre Service Level Agreement (SLA) Exploitation
SSR / SRG Répertoire des stations
SSR / SRG Contrat cadre exploitation, maintenance et Téléhousing
SSR / SRG Service Level Agreement (SLA(Exploitation)
SSR / SRG Accord d'utilisation
Convention de location du mât de Pas-de-Maimbré
- Annexes 9** Grille des programmes
- semaine
- samedi
- dimanche
- Annexe 10** Charte générale
- Annexes 11** VALAIS EXCELLENCE - Certification Marque Valais
Certificat SQS – ISO 9001:2000 / ISO 14001:2004
Certificat IQNET – ISO 9001:2000 / ISO 14001:2004
- Annexes 12** Le plan d'investissement et d'amortissement sur 5 ans
Le compte prévisionnel de pertes et profits sur 5 ans
Le bilan prévisionnel sur 5 ans
Le compte de flux d'espèces (tableaux de financement)
Le plan annuel 2008 divisé en trimestres selon plan comptable de l'OFCOM
- Annexes 13** Calcul du rendement sur les 10 mois de 2007
Tarifs 2008
Tarifs et pools auxquels Radio Rhône SA participe
Heures de diffusions dans les pools
Convention du Pool JPA (Jura –Plateau – Alpes)
JPA lettre précisant les accords de commissionnements agences & intermédiaires.

- Annexe 14** Indicateurs financiers des exercices 2007 à 2012
- Annexes 15** Certificats Valais Excellence / IQNET / SQS ISO 9001:2000 / ISO 14001:2004
Rapport d'audit / évaluation SQS du 23 novembre 2007
Sondage Ecoute Rhône FM réalisé en octobre 2007 à la Foire du Valais
Rappel enquête satisfaction annonceurs 2005/2006
Rapport de la revue de direction du 07 juillet 2007
Ratio énergétique Radio Rhône SA 2005 – 2006
Audit du 23 août 2006
Evaluation fournisseurs
Audit interne du 30.11.2007 administration / réception
Gestion des dysfonctionnements
Enquête 2007 de satisfaction des collaborateurs & graphiques
- Annexes 16** Plan du réseau numérique
Plan d'investissements techniques Rhône FM 2007 / 2008 / 2009
Lettre OFCOM 21.11.2006 Quote-part 2006 Financement spécial – Décision
Lettre OFCOM 19.09.2007 Quote-part 2007 Financement spécial – Décision

Annexes 1

- Extrait du Registre du Commerce de Radio Rhône SA
- Extrait du journal – Publication FOSC du 29 juillet 2005

Annexe 2

- Statuts de Radio Rhône SA

Annexe 3

- Règlement interne

REGLEMENT INTERNE
SUR L'ORGANISATION ET SUR LA REPARTITION DES TACHES
DE LA SOCIETE RADIO RHONE SA

(du 5 décembre 2000)

**BASES
JURIDIQUES**

Se fondant sur l'art. 16 de la LRTV et sur les articles 21 et 23 des statuts de la Société Anonyme Radio Rhône SA du 5 mai 1990, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de direction de Radio Rhône SA promulgue le règlement suivant, en remplacement de celui du 22 janvier 92 :

I. DISPOSITIONS GENERALES

BUTS

Article premier

1. Le présent règlement précise l'organisation interne et le fonctionnement ainsi que les tâches et responsabilités des organes tant de la Société Radio Rhône SA que de la station Radio Rhône (ci-après RHONE FM).

**CHAMP
D'APPLICATION**

Art. 2

1. Les dispositions du présent règlement sont applicables à tous les organes de RHONE FM ainsi qu'au personnel et collaborateurs attirés ou occasionnels de la station.

II. STRUCTURES

**ORGANISATION
INSTITUTIONNELLE**

Art. 3

1. Le diffuseur, au sens de la Concession fédérale est la Société de Radio Rhône SA régi par ses propres statuts et par les dispositions du titre 2 du Code des Obligations.

2. Il est constitué par l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'administration, le Comité de direction, l'Organe de révision des comptes et la Commission des plaintes.

3. Ces organismes fondent ensemble l'organisation institutionnelle de RHONE FM.

**ORGANISATION
PROFESSIONNELLE**

Art. 4

1. La gestion générale de RHONE FM est confiée au Comité de direction qui répartit les tâches entre ses principaux collaborateurs. Son cahier des charges fait partie du présent règlement qui est approuvé par le Conseil d'administration.

2. Les tâches déléguées par le Comité de Direction font l'objet d'un rapport au Conseil d'Administration.

**ORGANISATION
COMMERCIALE**

Art. 5

1. L'organisation commerciale est constituée par la Société Radio Rhône Publicité SA. (RHONE FM PUBLICITE).

2. Elle forme une unité distincte de l'organisation professionnelle.

ORGANIGRAMME ET HIERARCHIE **Art. 6**
Les relations structurelles entre les différents organismes de RHONE FM sont représentées dans l'organigramme.

III TACHES ET COMPETENCES

A) Organisation institutionnelle

ASSEMBLEE GENERALE **Art. 7**
L'Assemblée générale est l'organe suprême de RHONE FM. Ses attributions sont définies par les statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Art. 8**
Le Conseil d'Administration, dont la composition est fixée par l'article 20 des statuts, est l'organe exécutif de Rhône FM. Ses attributions sont définies par l'article 21 des statuts. En conformité avec l'article 23 des statuts, il délègue ses fonctions de gestion et de contrôle direct de la station au Comité de direction.

COMITE DE DIRECTION **Art. 9**
Le comité de direction est composé du Président, du Vice-président et du directeur de Rhône FM et / ou de Rhône FM Publicité. Il a pour mission la responsabilité générale de toute l'activité de la station. Il travaille à la réussite commerciale de RHONE FM et assume le respect des budgets. Il traite spécifiquement de

- La définition de l'organigramme **fonctionnel**,
- La désignation des cadres,
- Les principes de la politique salariale,
- L'élaboration du budget et le contrôle de l'évolution des résultats selon les objectifs fixés,
- La définition de l'ordre du jour et la convocation des séances du Conseil d'administration,
- Il est habilité à déléguer ses tâches sous sa propre responsabilité.

COMMISSION DES PLAINTES **Art. 10**
1. La commission des plaintes traite les réclamations émanant du public et dirigées contre les émissions diffusées par RHONE FM. Son activité est régie par un règlement séparé.

ORGANE DE REVISION DES COMPTES **Art. 11**
1. L'Organe de révision des comptes, dont les attributions sont fixées par l'article 28 des statuts, contrôle la comptabilité de RHONE FM.

2. A cet effet, il tient compte du droit applicable en la matière de même que des directives émises par le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, en particulier de la directive relative à la comptabilité.

3. Il est habilité à exiger de RHONE FM toutes les pièces et documents comptables qu'il souhaite consulter.

4. Il signale sans retard au Président du Conseil d'Administration les irrégularités qu'il serait amené à constater dans l'exercice de ses fonctions.

B) Organisation professionnelle

Président administrateur **Art. 12**
Le Président *administrateur* anime l'équipe avec le directeur.

Il approuve la grille des programmes sur proposition du directeur.

Il assume la gestion comptable et la planification générale des collaborateurs sur la base des propositions du directeur.

Il assume les relations entre la publicité et le programme.

Il est responsable de l'image de la station auprès des auditeurs et des annonceurs et assume les relations extérieures.

Le Président fait rapport de toutes ses décisions au Comité de Direction

DIRECTEUR

Art. 13

1. Le directeur est chargé de la gestion opérationnelle et administrative de RHONE FM.

2. Le directeur assure d'une manière générale le suivi administratif, comptable et de contrôle de RHONE FM.

3. Le directeur participe avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration et aux séances du Comité de Direction.

REDACTEUR EN CHEF

Art. 14

1. Le domaine de l'information est confié au rédacteur en chef qui a la responsabilité des journaux diffusés sur RHONE FM.

2. Le réacteur en chef assume d'une manière générale la responsabilité des émissions d'information de RHONE FM et prévoit les opérations spéciales destinées à une bonne couverture de l'actualité dans la zone concédée.

3. Le rédacteur en chef est en charge de la gestion du produit rédactionnel.

4. Le rédacteur en chef est en charge de la gestion et de l'organisation du travail et des vacances des collaborateurs de la rédaction, et ce en collaboration avec le directeur.

5. Le rédacteur en chef préavise l'engagement des journalistes et stagiaires en collaboration avec le directeur.

RESPONSABLE DES PROGRAMMES

Art. 15

1. Le domaine de l'animation est confié au responsable des programmes qui a la responsabilité des émissions diffusées sur RHONE FM.

2. Il assume d'une manière générale la responsabilité des émissions de RHONE FM et prévoit les opérations spéciales destinées à une bonne couverture de l'actualité dans la zone concédée.

RESPONSABLE TECHNIQUE

Art. 16

1. Toutes les questions techniques sont sous la responsabilité du responsable technique qui veille principalement :

- à la qualité de réception de RHONE FM dans toute la zone concédée ;
- à la qualité technique de toutes les émissions produites et diffusées.
- d'entente et en accord avec le directeur, il prend toutes les mesures utiles à l'accomplissement de sa mission

2. Il met à disposition les moyens techniques nécessaires aux émissions d'animation et d'information et vise les dépenses de son secteur.

C) Organisation commerciale

SERVICE COMMERCIAL

Art. 17

L'acquisition publicitaire, le parrainage et l'acquisition d'animations commerciales et de manifestations sont confiées exclusivement à RHONE FM PUBLICITE (selon contrat d'affermage).

Il exerce son activité dans le respect des dispositions de la LRTV et l'ORTV.

Il veille, dans ce cadre, à obtenir un carnet de commande permettant de réaliser les objectifs financiers prévus par le budget de fonctionnement.

Structurellement distinct de l'organisation de RHONE FM, le service commercial collabore étroitement avec celle-ci.

La coordination entre l'organisation commerciale et les divers départements de la station est assurée par le directeur.

V. DISPOSITIONS FINALES

Art. 18

Le présent règlement a été adopté en séance du Comité de Direction du 5 décembre 2000. Il remplace les cahiers des charges émis précédemment et modifie le texte du règlement du 22 janvier 1992.

Ce règlement tient lieu de cahier des charges pour les collaborateurs concernés.

En cas de conflit entre les secteurs de l'organisation professionnelle, la voie de recours hiérarchique est réservée.

Annexes : Cahiers des charges

CAHIER DES CHARGES

Président du Conseil d'Administration de RHONE FM

Les attributions du Président sont fixées à l'article 12 du règlement.

Pour le surplus, il a pour tâche :

1. La mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du comité de direction, l'établissement des préavis et rapports à leur intention;
2. Les relations avec les actionnaires,
3. La représentation, selon disposition du CO, de la station :
 - auprès de l'OFCOM,
 - auprès de l'Association des radios locales romandes pour ce qui touche à la politique commune des stations romandes,
 - auprès de Swisscom et Rhône Câble,
 - auprès des collectivités publiques partenaires, et d'une manière générale la représentation de RHONE FM lui appartient.
4. Le Président définit la stratégie marketing de la station.
5. Le Président en collaboration avec le directeur établira le rapport de gestion **qui sera adopté par le Comité de Direction puis par le Conseil d'Administration avant d'être soumis à l'Assemblée Générale.**

CAHIER DES CHARGES

Directeur

Le directeur a pour tâche :

1. la gestion opérationnelle et le suivi administratif de la station : paiements, encaissements, correspondances;
2. le suivi comptable;
3. le suivi publicitaire et commercial;
4. de préaviser l'engagement et licenciement du personnel sous contrat;
5. la gestion d'une cellule administrative destinée à RHONE FM et à RHONE FM PUBLICITE;
6. l'établissement du budget et des comptes;
7. le directeur collaborera avec les instances de contrôle pour le bouclage des comptes de RHONE FM;
8. il assumera la réalisation et le suivi des actions marketings et la promotion;
9. il représentera RHONE FM dans le cadre de ses compétences.
10. il a des contacts réguliers avec l'OFCOM notamment dans le cadre des demandes d'obtention de la quote-part de la redevance.
11. il participe activement aux séances de la RRR (Union romande des radios régionales).

CAHIER DES CHARGES

Rédacteur en chef

Le domaine de l'information est confié au rédacteur en chef qui a la responsabilité des journaux diffusés sur RHONE FM.

1. Il assume d'une manière générale la responsabilité des émissions d'information de RHONE FM.
2. Il prévoit les opérations spéciales destinées à une bonne couverture de l'actualité dans la zone concédée.
3. Il respecte l'esprit du programme.
4. Il porte un soin particulier à respecter la qualité de l'information telle que définie dans les actes de fondation de RHONE FM.
5. Il représente RHONE FM dans le cadre de ses compétences.
6. Il forme les journalistes – stagiaires.
7. Il est responsable du département des sports.

CAHIER DES CHARGES

Responsable des programmes

Le responsable des programmes aura pour tâche :

1. d'élaborer la grille des programmes et d'en surveiller la bonne marche;
2. de prévoir à l'engagement et au licenciement du personnel sous contrat avec le directeur;
3. d'assurer la promotion des émissions sur les ondes de la station;
4. d'assurer la gestion et d'établir le plan d'occupation des collaborateurs chargés du programme.
5. de respecter l'esprit du programme;
6. de porter un soin particulier à respecter la qualité du programme telle que définie dans les actes de fondation de RHONE FM.
7. de représenter RHONE FM dans le cadre de ses compétences.
8. de former des animateurs :
9. d'établir la planification des collaborateurs de l'animation;
10. de décider de la structure des émissions d'animation en accord avec le directeur dans le cadre des disponibilités générales;
11. de veiller au respect des règles de déontologie et à la qualité du produit diffusé.
12. de proposer au directeur les investissements et engagements à opérer.
13. de gérer les prix mis en jeu dans les émissions de RHONE FM.

CAHIER DES CHARGES

Responsable technique

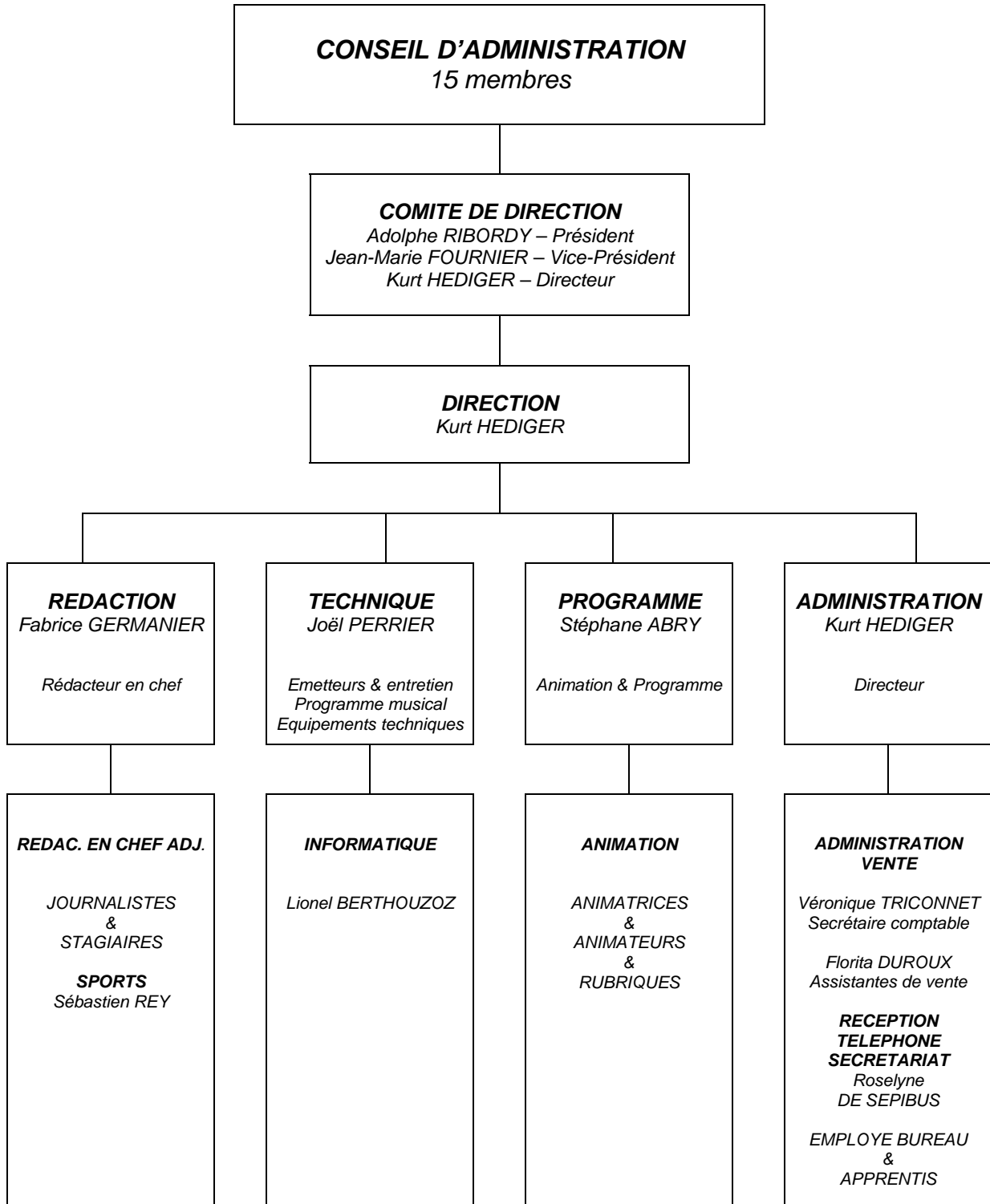
Le responsable technique assure la gestion et établit le plan d'occupation des collaborateurs chargés de la technique du programme;

1. Il représente RHONE FM dans le cadre de ses compétences.
2. Il forme les techniciens et les régisseurs.
3. Il établit la planification des collaborateurs chargés de la technique.
4. Il propose au directeur les investissements et engagements à opérer.
5. Il est responsable et en charge du programme musical, d'entente avec le directeur.
6. Il est responsable des réparations et la remise en état de tout le matériel technique.
7. Il se tient au courant des nouvelles technologies.
8. Il a sous sa responsabilité le département informatique de RHONE FM.
9. Il est en contact avec les téléreseaux valaisans.
10. Il est en contact avec l'OFCOM dans le cadre de la technique des émetteurs.

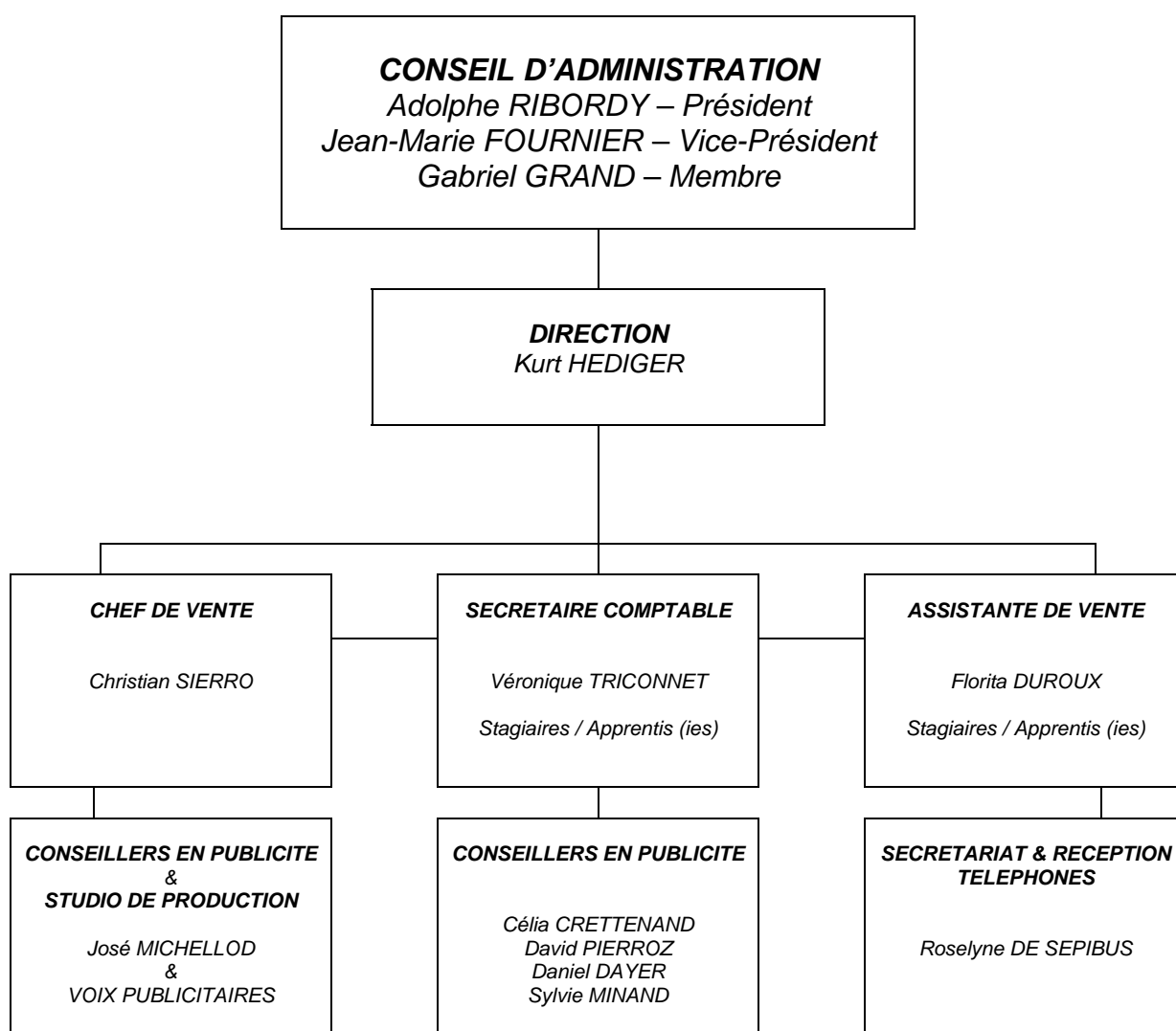
Annexes 4

- Organigramme de Radio Rhône SA
- Organigramme de Radio Rhône Publicité SA

ORGANIGRAMME & HIERARCHIE RHONE FM



ORGANIGRAMME & HIERARCHIE RHONE FM PUBLICITE



Orgarrpub8

27/11/07KH

Annexe 5

- Liste des membres du Conseil d'administration

LISTE & ADRESSES DES ADMINISTRATEURS DE RADIO RHONE SA

Titre	Prénom	Nom	Société	Adresse1	Adresse2	CodePostal	Ville
Monsieur	Jean-Luc	BALLESTRAZ	RADIO/TV	Rue des Bonnes-Luites 66		1920	MARTIGNY
Madame	Fabienne	BERNARD	Directrice	Case posale 81		1920	MARTIGNY
Monsieur	Jean-Pierre	BODRITO	Rue du Stade 20			1950	SION
Monsieur	Georges	CSERNATONY	Publi Groupe SA	Directeur	Av. des Toises 12	1005	LAUSANNE
Madame	Dominique	DELALOYE	Conseillère municipale	Case postale 347		1920	MARTIGNY
Monsieur	Jean-Marie	FOURNIER	Président Rhône-Média			1993	VEYSONNAZ
Monsieur	Pascal	GAILLARD	Rhône Média	Industrie 13		1951	SION
Monsieur	Gabriel	GRAND	Lic. ès.sc.comm			1904	VERNAYAZ
Monsieur	Régis	LORETAN		Rue Porte-Neuve 2		1950	SION
Monsieur	Jérôme	LUYET	Diolly			1950	SION
Madame	Sonia	METRAILLER		Rue du Collège 3	Case postale 716	1920	MARTIGNY
Monsieur	Christian	NANCHEN	Juriste	Rue de Chantegrive 21		3960	SIERRE
Monsieur	Adolphe	RIBORDY	Rédacteur en Chef	Le Confédéré	Rue du Grand Verger	1920	MARTIGNY
Monsieur	Alfred	SQUARATTI	Ing. civil	Ch. de la Chapelle 7	Ing. EPFZ	1950	SION
Monsieur	Philippe	VOUILLOZ		Rue de Surfrête 34		1920	MARTIGNY

Annexe 6

- Liste des actionnaires de Radio Rhône SA avec leur participation en %

Annexe 7

- Rapport de l'organe de révision, le compte de résultats et bilan de l'exercice 2006

Annexes 8

- SSR / SRG Contrat cadre Service Level Agreement (SLA) Exploitation
- SSR / SRG Répertoire des stations
- SSR / SRG Contrat cadre exploitation, maintenance et Téléhousing
- SSR / SRG Service Level Agreement (SLA(Exploitation)
- SSR / SRG Accord d'utilisation
- Convention de location du mât de Pas-de-Maimbré

Annexes 9

- Grille des programmes
 - Semaine
 - Samedi
 - Dimanche

GRILLE 2007 - SEMAINE

TRANCHE 05H59-09H00

On va pas rester couché - Olivier Delaloye

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
05h55	➔ Lancement émission (OD)	1		
05h56	Info trafic (OD)	1		Infos routières
05h57	PUBS	3		

TRANCHE 05H59-09H00 "On va pas rester couché"					
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques	
06h00	Top horaire	0			
06h00	Météo (OD)	1		Différentes versions (Ecriture)	
06h01	Flash	5			
06h06	Lancement sports (OD)	0			
06h06	Journal des sports	3			
06h09	Comin'up (OD)	1		Comin'up, intervention d'humeur ou éphéméride	
06h10	PUBS	3			
06h13	CD	4			
06h17	CD	3			
06h20	<u>Lundi</u> :	1 village à la Une (OD)	3	Rubrique enregistrée	Carte d'identité d'un village valaisan
	<u>Mardi</u> :	Net & sans bavure (OD)	0	Rubrique sur l'univers du web	People, insolite, TV, musique, ciné...
	<u>Mercredi</u> :	Actu cinéma (MI)	0	Avec relances	Sorties cinéma de la semaine
	<u>Jeudi</u> :	Expressions Vs	0		Le parlé valaisan
	<u>Vendredi</u> :	On va pas rester sans job (OD)	0	Interview enregistrée avec Pierrette Ménétreay	Conseils pour trouver du travail
06h23	CD	3			
06h26	Comin'up (OD)				
06h26	Info trafic (OD)	1			
06h27	Emploi & immobilier* (OD)			* En début d'écran. Annonces emploi et immobilier	
06h27	PUBS	3			
06h30	Météo (OD)	1		Différentes versions (Ecriture)	
06h31	Journal	10			
06h41	Carnet de deuil (OD)	2	Annonce des décès		
06h43	CD	3			
06h46	Pile Poil (OD - Jeu)	2	Plusieurs auditeurs en ligne	La réponse est toujours un chiffre	
06h48	CD	3			
06h51	Horoscope (VL)	2	Tous les signes astrologiques et les prévisions pour la journée		
06h53	CD	3			
06h56	Comin'up (OD)				
06h56	Info trafic (OD)	1	Infos routières		
06h57	PUBS	3			
	TOTAL H	60			

TRANCHE 05H59-09H00 "On va pas rester couché"				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
07h00	Top horaire			
07h00	Météo (OD)	1		Différentes versions (Ecriture)
07h01	Flash	4		
07h05	Lancement sports (OD)	0		
07h05	Journal des sports	4		
07h09	Comin'up (OD)	1		Comin'up, intervention d'humeur ou éphéméride
07h10	PUBS	3		
07h13	CD	4		
07h17	CD	3		
07h20	Le droit & vous (SF & OD)	3	Avec Maitre S. Fanti (Droit, décision de justice...)	Rubriques de secours enregistrées
07h23	CD	3		
07h26	Comin'up (OD)			
07h26	Info trafic (OD)	1		
07h27	PUBS	3		
07h30	Météo (OD)	1		Différentes versions (Ecriture)
07h31	Journal	10		
07h41	CD	3		
07h44	Du lundi au jeudi			
	La leçon des choses (OD)	3	Comment sont nées les objets qui nous entourent	
	Où Mais pourquoi ? (OD)		Pourquoi les choses sont ainsi...	
	Vendredi : Droguistes (BU)			Rubrique enregistrée - Avec lancement - Conseils santé de la part des droguistes valaisans
07h47	CD	3		
07h50	Vendredi : Droguistes (BU)	3		Rubrique enregistrée - Avec lancement - Conseils santé de la part des droguistes valaisans
07h53	CD	3		
07h56	Comin'up (OD)			
07h56	Info trafic (OD)	1	Infos routière	
07h57	PUBS	3		
	TOTAL H	60		

TRANCHE 05H59-09H00 "On va pas rester couché"				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
08h00	Top horaire			
08h00	Météo (OD)	1		Différentes versions (Ecriture)
08h01	Flash	4		
08h05	Lancement sports (OD)	0		
08h05	Journal des sports	3		
08h08	S.D.D	2	Le Service De Décryptage -> explications décalées de la phrase du jour dite à 05h55	
08h10	PUBS	3		
08h13	Rhône FM Contact (BU)	3	Invité commercial (Manifestation culturelle, société, entreprise)	
08h16	CD	4		
08h20	CD	4		
08h24	Pile Poil Plus ou intervention (OD)	0	Jeu à base de questions permettant aux auditeurs de gagner un voyage en fin de mois	
08h24	CD	3		
08h27	Comin'up (OD)			
08h27	Emploi & immobilier* (OD)		* En début d'écran pub. Les annonces concernant l'emploi en Valais et l'immobilier	
08h27	PUBS	3		
08h30	Météo (OD)	1		Différentes versions (Ecriture)
08h31	Revue de presse	5	Avec relances (OD)	
08h36	CD	3		
08h39	CD	3		
08h42	Magazine temps d'arrêt	5		
08h47	CD	3		
08h50	PMU (OD)	1	Pronostics des courses de chevaux	Le nom des chevaux est un +
08h51	CD	4		
08h55	Info trafic (OD)	1		
08h56	Extro émission (OD)	1		
08h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30 "Chaque jour à son histoire"

Chaque jour à son histoire - Martine Schmid

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
09h00	Top horaire			1X/mois - Mercredi - 09h00 -- 10h00 ▶ Aldo Coppey (Cuisine) ▶ Jacky Descamps (Phytothérapeute) ▶ Stéphane Servaux (Coach) ▶ Droguistes valaisans
09h00	Météo (MS)	1		
09h01	Flash	3		
09h04	"Etat des pistes/T° piscines" (MS)	1		
09h05	CD	4		
09h09	➔ Lancement émission (MS)	1	Lancement du/des sujet(s) du jour (Thématique)	
09h10	PUBS	3		
09h13	CD	4		
09h17	Développement thème	3		
09h20	CD	4		
09h24	CD	3		
09h27	Comin'up (MS)			
09h27	PUBS	3		
09h30	Développement thème	3		
09h33	CD	4		
09h37	CD	4		
09h41	Développement thème	3		
09h44	CD	3		
09h47	CD	3		
09h50	Développement thème	3		
09h53	CD	3		
09h56	Comin'up (MS)	1	Comin'up sur le prochain thème ou la suite du thème	
09h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30 "Chaque jour à son histoire"				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
10h00	Top horaire			Vendredi 10h-11h00
10h00	Météo (MS)	1		1X/mois conseils puériculture (A. Torti)
10h01	Flash	3		
10h04	"Etat des pistes/T° piscines" (MS)	1	Annonce des conditions sur les pistes de ski ou la température des piscines	
10h05	CD	4		
10h09	Relance émission (MS)	1	Sujet(s) du jour (Thématique)	
10h10	PUBS	3		
10h13	CD	4		
10h17	Développement thème	3		
10h20	CD	4		
10h24	CD	3		
10h27	Comin'up (MS)			
10h27	PUBS	3		
10h30	Développement thème	3		
10h33	CD	4		
10h37	CD	4		
10h41	Développement thème	3		
10h44	CD	3		
10h47	CD	3		
10h50	Développement thème	3		
10h53	CD	3		
10h57	Comin'up (MS)	1	Promo pour le thème du lendemain	
10h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
11h00	Top horaire			
11h00	Météo (MS)	1		
11h01	Flash	3		
11h04	CD	4		
11h08	Relance émission (MS)	1		
11h09	Petites annonces & micro-faune (MS)		° En début d'écran. Objet à vendre ou trouvé... + annonces popur les animaux à donner,	
11h09	PUBS	3	à vendre, retrouvés	
11h12	Anniversaire (MS)	2	Anniversaire des enfants jusqu'à 3 ans	
11h14	CD	4		
11h18	CD	3		
11h21	Intervention (MS)			
11h21	CD	3		
11h24	CD	3		
11h27	Comin'up (MS)			
11h27	Emploi & Immobilier (MS)		° En début d'écran. Annonces des offres ou des recherches d'emplois.	
11h27	PUBS	3	Annonce immobilière (Appartement ou maison à louer)	
11h30	Naissances (MS)	2	Naissances bébés	
11h32	CD	4		
11h36	CD	3		
11h39	Intervention (MS)			
11h39	CD	4		
11h43	CD	3		
11h46	Intervention (MS)			
11h46	CD ou <i><u>IPT (Lundi)</u></i>	4	Recherche d'emploi (Personnes en difficulté) en collaboration avec Intégration pour tous	
11h50	CD	4		
11h54	CD	3		
11h57	Comin'up (MS)			
11h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
12h00	Top horaire			
12h00	Titres de 12h15	2	Titres du journal de la mi-journée	
12h02	PMU (MS)	1		
12h03	CD	4		
12h07	CD	4		
12h11	Extro émission (MS)	1		
12h12	PUBS	3		
12h15	Météo (MS)	1		
12h16	Journal	15		
12h31	CD	3	De 12h31 à 15h ->>> Musique et écrans pubs	
12h34	CD	3		
12h37	CD	3		
12h40	PUBS	3		
12h43	CD	3		
12h46	CD	4		
12h50	CD	4		
12h54	CD	3		
12h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 13H00-16H00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
13h10	PUBS	3		
13h27	PUBS	3		
13h57	PUBS	3		
14h10	PUBS	3		
14h27	PUBS	3		
14h57	PUBS	3		
15h00	Top horaire			
15h00	Météo (?)	1		
15h01	Flash	3		
15h10	PUBS	3		
15h27	PUBS	3		
15h57	PUBS	3		

TRANCHE 16h00-18h00

LE 1618

Muriel Délèze

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
16h00	Top horaire			
16h00	Météo (MG)	1		
16h01	Flash	3		
16h04	CD	3		
16h07	CD	3		
16h10	Lancement émission (MG)	1		
16h11	PUBS	3		
16h14	Rubrique	3	(Lun) La Bonne Case - Mise en valeur d'un jeu de société récent (Mer) Les dossiers de l'étrange. Toutes les histoires qui touchent au paranormal (Jeu) Les sorties DVD de la semaine (Ven) Vivre ensemble sur la route (Bien se comporter, astuces, trucs et conseils routiers)	
16h17	CD	4		
16h21	CD	3		
16h24	CD	3		
16h27	Comin'up (MG)	0		
16h27	PUBS	3		
16h30	Agenda (MG)	2	Sorties culturelles en Valais	
16h32	CD	4		
16h36	CD	4		
16h40	Connect Info	1	Question d'actualité valaisanne avec cadeaux à la clé à 17h10	
16h41	CD	3		
16h44	CD	3		
16h47	Intervention (MG)			
16h47	CD	3		
16h50	CD	3		
16h53	CD	4		
16h57	Comin'up (MG)			
16h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16h00-18h00 "Le 1618"				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
17h00	Top horaire			
17h00	Météo (MG)	1		
17h01	Flash	5		
17h06	CD	4		
17h10	Relance émission (MG)	1		
17h11	PUBS	3		
17h14	Connect info	1	Réponse au lancement de 16h40	Cadeau offert par le Garage Bruttin
17h15	CD	3		
17h18	CD	3		
17h21	CD	3		
17h24	CD	3		
17h27	Comin'up (MG)			
17h27	Emploi & immobilier (MG)		° En début d'écran, annonces de recherches et offres d'emplois	
17h27	PUBS	3	Plus les annonces immobilière (Vente, location)	
17h30	Merci De Répondre (BU)	3	Rubrique avec lancement. Conseils aux jeunes (Psychologues, éducateurs, médecins)	
17h33	CD	3		
17h36	CD	4		
17h40	Intervention (MG)			
17h40	CD	4		
17h44	CD	4		
17h48	Intervention (MG)			
17h48	CD	4		
17h52	CD	4		
17h56	Extro émission (MG)	1		
17h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 18H00-20h00

Fabrice Mayor

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
18h00	Top horaire			1 lundi/mois : émission de service entre 18h15 & 20h00, en collaboration avec Action Jeunesse. Echanges de services, aide à la réalisation d'un projet. L'idée : développer les réseaux entre jeunes et génération plus âgée
18h00	Météo (FM)	1		
18h01	Journal	15		
18h16	PMU résultats (FM)	1	Résultats du tiercé	
18h17	PUBS	3		
18h20	➔ Lancement émission (FM)	1		
18h21	CD	3		
18h24	Nouveauté musicale (FM)	4	Sélection par programmateur Présentation + diffusion	
18h28	CD	4		
18h32	CD	4		
18h36	CD de la semaine (FM)	4	Sélection par programmateur d'un album Présentation + diffusion	5 albums à offrir/semaine
18h40	Comin'up (FM)			
18h40	PUBS	3		
18h43	La Vie d'Artiste (BU)	4	Interview d'un artiste valaisan ou romand sur toute la semaine	
18h47	CD	3		
18h50	CD	3		
18h53	CD	4		
18h57	Comin'up (FM)			
18h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 18H00-20h00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
19h00	Top horaire			2ème mercredi du mois : Carrefour des entreprises Une entreprise mise en avant 1X/mois : Emission "psycho" Regards Croisés (1 thème, 1 invité et 1 psychiatre pour échanger sur leurs points de vues Diffusion d'une heure d'interview quand l'actualité s'y prête. Artistes diffusés sur Rhône FM et connus
19h00	Météo (FM)	1		
19h01	Flash	5		
19h06	CD	3		
19h09	Relance émission (FM)	1		
19h10	PUBS	3		
19h13	CD	4		
19h17	CD	3		
19h20	Intervention (FM)			
19h20	CD	3		
19h23	CD	4		
19h27	Comin' up (FM)			
19h27	PUBS	3		
19h30	CD	4		
19h34	CD	4		
19h38	Intervention (FM)			
19h38	CD	3		
19h41	CD	4		
19h45	Intervention (FM)			
19h45	CD	4		
19h49	CD	3		
19h52	CD	4		
19h56	Extro émission (FM)	1		
19h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 20H00-21h00				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
20h00	Top horaire (FM)			
20h00	Rhône FM Country (Paul & BU)	5	Rubrique enregistrée (PAD) avec Paul Mac Bonvin et Baptiste Udriot.	Musique country à l'honneur
20h05	CD	3		
20h08	CD	3	Jusqu'au lendemain matin, 06h00 (et 07h00 samedi) musique et écrans publicitaires	
20h11	PUBS	3		
20h14	CD	3		
20h17	CD	3		
20h20	CD	3		
20h23	CD	4		
20h27	PUBS	3		
20h30	CD	4		
20h34	CD	4		
20h38	CD	4		
20h42	CD	4		
20h46	CD	4		
20h50	CD	4		
20h54	CD	3		
20h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 22H00-00h00

CHILL OUT (Lun-Jeu) Musique relaxante - GROOVE SESSION (Ven) Dance music

GRILLE 2007 - SAMEDI

Tranche 07H00-08H00

Baptiste Udriot

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
07h00	Top horaire			
07h00	Météo (BU)	1		
07h01	➔ Lancement émission (BU)	1		
07h02	CD	4		
07h06	CD	4		
07h10	Comin'up	0		
07h10	PUBS	3		
07h13	CD	3		
07h16	CD	3		
07h19	Agenda (BU)	2	Manifestations culturelles	
07h21	CD	3		
07h24	CD	3		
07h27	Comin'up (BU)	0		
07h27	PUBS	3		
07h30	<i>AutoNews (PAR & BU)</i>	4	Rubrique enregistrée. Essai et commentaires d'un nouveau modèle automobile	
07h34	CD	3		
07h37	CD	3		
07h40	MétéoNews (BU & météorologue)	4	Appeler MétéoNews au : 021 351 00 05. Spécialiste météo pour un point complet sur plusieurs jours	
07h44	CD	3		
07h47	CD	3		
07h50	Intervention (BU)			
07h50	CD	3		
07h53	CD	3		
07h56	Info trafic (BU)	1	Informations routières	
07h57	Comin'up (BU)			
07h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 08H00-09H00

JARDISSIMO (Baptiste Udriot + 1 consultant)

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
08h00	Top horaire			Rhône FM dans Jardissimo reçoit des jardiniers afin d'aider les auditeurs
08h00	Météo (BU)	1		
08h01	Flash	5		
08h06	➔ Lancement Jardissimo (BU)	2	Lancement avec consultant	
08h08	CD	3		
08h11	Comin'up (BU)			
08h11	PUBS	3		
08h14	Intervention	4	Si possible avec auditeur	
08h18	CD	3		
08h21	Intervention	3	Si possible avec auditeur	
08h24	CD	3		
08h27	Comin'up (BU)			
08h27	PUBS	3		
08h30	Intervention	4	Si possible avec auditeur	
08h34	CD	3		
08h37	Intervention	4	Si possible avec auditeur	
08h41	CD	3		
08h44	Intervention	3	Si possible avec auditeur	
08h47	CD	3		
08h50	Intervention	3	Si possible avec auditeur	
08h53	CD	3		
08h56	Comin'up (BU)			
08h56	Info trafic (BU)	1	Informations routières	
08h57	PUBS	3		
	TOTAL H	60		

TRANCHE 09H00-12H30

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
09h00	Top horaire		Tranche horaire d'accompagnement. Régulièrement Rhône FM met en avant des commerces	
09h00	Météo ()	1	des entreprises entre 09h00 et 12h30. A cette occasion les animateurs et techniciens réalisent	
09h01	Flash	5	leur émission en extérieur (Direct depuis chez le client)	
09h06	PMU ()	1	Pronostics du tiercé	
09h07	Etat des pistes ()	1	Météo des pistes, conditions d'enneigement etc...	
09h08	CD	3		
09h11	➔ Lancement émission ()	1		
09h12	PUBS	3		
09h15	CD	3		
09h18	CD	3		
09h21	Intervention ()			
09h21	CD	3		
09h24	CD	3		
09h27	Comin'up ()			
09h27	PUBS	3		
09h30	CD	4		
09h34	CD	4		
09h38	CD	3		
09h41	Intervention ()			
09h41	CD	4		
09h45	CD	4		
09h49	CD	4		
09h53	Intervention ()			
09h53	CD	4		
09h57	Comin'up			
09h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
10h00	Top horaire			
10h00	Météo ()	1		
10h01	"Etat des pistes" ()	1	Météo des pistes, bulletin d'enneigement etc...	
10h02	CD	4		
10h06	CD	3		
10h09	Relance émission	1		
10h10	PUBS	3		
10h13	CD	3		
10h16	CD	4		
10h20	Intervention ()			
10h20	CD	3		
10h23	CD	4		
10h27	Comin'up ()			
10h27	PUBS	3		
10h30	CD	4		
10h34	CD	4		
10h38	CD	3		
10h41	Intervention ()			
10h41	CD	3		
10h44	CD	3		
10h47	CD	4		
10h51	Intervention ()			
10h51	CD	3		
10h54	CD	3		
10h57	Comin'up ()			
10h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
11h00	Top horaire			
11h00	Météo ()	1		
11h01	"Etat des pistes" ()	1	Météo des pistes, bulletin d'enneigement etc...	
11h02	CD	4		
11h06	CD	3		
11h09	Relance émission ()	1		
11h10	Petites annonces-micro-faune () PUBS	3	Début d'écran pub. Objets trouvés, perdus, à vendre et annonces pour animaux de compagnie	
11h13	CD	3		
11h16	CD	4		
11h20	Intervention ()			
11h20	CD	3		
11h23	CD	4		
11h27	Comin'up ()			
11h27	Emploi & immobilier () PUBS	3	Début d'écran pub. Recherche et offre d'emploi. Vente, location immobilier	
11h30	Naissances ()	2	Annonces des naissances du jour	
11h32	CD	4		
11h36	CD	4		
11h40	CD	3		
11h43	Intervention ()			
11h43	CD	4		
11h47	CD	4		
11h51	Intervention ()			
11h51	CD	3		
11h54	CD	3		
11h57	Comin'up ()			
11h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 09H00-12H30

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
12h00	Top horaire			
12h00	PMU ()	1	Pronostics tiercé	
12h01	CD	4		
12h05	CD	3		
12h08	CD	4		
12h12	Comin'up ()			
12h12	PUBS	3		
12h15	Météo ()	1		
12h16	Journal	15		
12h31	CD	3		
12h34	CD	4		
12h38	CD	3		
12h41	PUBS	3		
12h44	CD	4		
12h48	CD	3		
12h51	CD	3		
12h54	CD	3		
12h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20H00

Baptiste Udriot

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
16h00	Top horaire			
16h00	Météo (BU)	1		
16h01	CD	4		
16h05	CD	4		
16h09	➔ Lancement émission (BU)	1		
16h10	PUBS	3		
16h13	CD	3		
16h16	CD	4		
16h20	CD	4		
16h24	CD	3		
16h27	Comin'up (BU)			
16h27	PUBS	3		
16h30	CD	3		
16h33	CD	4		
16h37	CD	3		
16h40	Intervention (BU)			
16h40	CD	4		
16h44	CD	3		
16h47	CD	4		
16h51	Intervention (BU)			
16h51	CD	3		
16h54	CD	3		
16h57	Comin'up (BU)			
16h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20H00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
17h00	Top horaire			
17h00	Météo (BU)	1		
17h01	CD	4		
17h05	CD	4		
17h09	Relance émission (BU)	1		
17h10	PUBS	3		
17h13	CD	4		
17h17	CD	3		
17h20	CD	3		
17h23	CD	4		
17h27	Comin'up (BU)			
17h27	Emploi & immobilier (BU)			
17h27	PUBS	3	En début d'écran pubs. Recherche et offre d'emploi. Vente location immobilier	
17h30	CD	3		
17h33	CD	4		
17h37	CD	3		
17h40	Intervention (BU)			
17h40	CD	4		
17h44	CD	3		
17h47	CD	4		
17h51	Intervention (BU)			
17h51	CD	3		
17h54	CD	3		
17h57	Comin'up (BU)			
17h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20h00				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
18h00	Top horaire			
18h00	Météo (BU)	1	°°° Dès 18h15 suivant l'actualité sportive, Rhône FM retransmet les matches en directc (Hockey & foot)	
18h01	Journal	15		
18h16	PMU (BU)	1	Résultats des courses	
18h17	PUBS	3		
18h20	CD	4		
18h24	CD	3		
18h27	CD	3		
18h30	CD	3		
18h33	CD	3		
18h36	CD	4		
18h40	Comin'up (BU)			
18h40	PUBS	3		
18h43	CD	3		
18h46	CD	4		
18h50	CD	3		
18h53	CD	4		
18h57	Comin'up (BU)			
18h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20h00				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
19h00	Top horaire			
19h00	Météo (BU)	1		
19h01	CD	4		
19h05	CD	4		
19h09	Relance émission	1		
19h10	PUBS	3		
19h13	CD	4		
19h17	CD	3		
19h20	Intervention (BU)			
19h20	CD	3		
19h23	CD	4		
19h27	Comin' up (BU)			
19h27	PUBS	3		
19h30	CD	3		
19h33	CD	4		
19h37	CD	3		
19h40	Intervention (BU)			
19h40	CD	4		
19h44	CD	3		
19h47	CD	3		
19h50	Intervention (BU)			
19h50	CD	3		
19h53	CD	3		
19h56	Extro émission (BU)	1		
19h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

°°° Jusqu'à 08h00 le dimanche matin musique

GRILLE 2007

DIMANCHE

TRANCHE 02H00-04H00

GROOVE SESSION (Rediffusion)

TRANCHE 07H00-08H00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
07h56	Info trafic	1	Informations routières	
07h57	PUBS	3		

TRANCHE 08H00-12H30

08h00-09h00

JLB + BU

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
08h00	Top horaire	0		
08h00	Météo (BU)	1		
08h01	Flash	5		
08h06	Parole d'église (JLB)	24	Actualité religieuse (Interviews, reportages)	
08h30	<i>Jingle station</i>	0		
08h30	CD	3		
08h33	CD	3		
08h36	Intervention (BU)	0		
08h36	CD	4		
08h40	<i>Jingle station</i>	0		
08h40	CD	3		
08h43	CD	3		
08h46	Intervention (BU)	0		
08h46	CD	3		
08h49	<i>Jingle station</i>	0		
08h49	CD	4		
08h53	CD	4		
08h57	Comin'up (BU)	0		
08h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 08H00-12H30

09h00-10h00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
09h00	Top horaire			
09h00	Météo	1		
09h01	Flash	5		
09h06	PMU	1	Pronostics du tiercé	
09h07	"Etat des pistes / T° piscines"	1	Enneigement des pistes ou température des piscines valaisannes	
09h08	CD	3		
09h11	Comin'up	0		
09h11	PUBS	3		
09h14	CD	3		
09h17	CD	3		
09h20	Jingle station	0		
09h20	CD	3		
09h23	CD	4		
09h27	Comin'up	0		
09h27	PUBS	3		
09h30	<u>Agenda "cuivres"</u>	2	Manifestations musicales (Brass band, fanfares)	
09h32	CD	3		
09h35	CD	4		
09h39	Intervention	0		
09h39	CD	3		
09h42	CD	4		
09h46	Jingle station	0		
09h46	CD	3		
09h49	CD	4		
09h53	CD	4		
09h57	Comin'up	0		
09h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 08H00-12H30

10h00-11h00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
10h00	Top horaire			
10h00	Météo	1		
10h01	"Etat des pistes / T° piscines"	1	Enneigement des pistes ou température des piscines valaisannes	
10h02	CD	3		
10h05	CD	3		
10h08	<i>Jingle station</i>	0		
10h08	CD	3		
10h11	Comin'up	0		
10h11	PUBS	3		
10h14	CD	3		
10h17	CD	3		
10h20	<i>Jingle station</i>	0		
10h20	CD	3		
10h23	CD	4		
10h27	Comin'up	0		
10h27	PUBS	3		
10h30	Module "Chaque jour à son histoire"	3	Rediffusion d'un module marquant ou amusant de la semaine	
10h33	CD	4		
10h37	CD	3		
10h40	<i>Intervention</i>	0		
10h40	CD	3		
10h43	CD	3		
10h46	<i>Jingle station</i>	0		
10h46	CD	3		
10h49	CD	4		
10h53	CD	4		
10h57	Comin'up	0		
10h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 08H00-12H30

11h00-12h00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
11h00	Top horaire			
11h00	Météo	1		
11h01	"Etat des pistes / T° piscines"	1	Enneigement des pistes ou température des piscines valaisannes	
11h02	CD	3		
11h05	CD	3		
11h08	<i>Jingle station</i>	0		
11h08	CD	3		
11h11	Comin'up	0		
11h11	PUBS	3		
11h14	CD	3		
11h17	CD	3		
11h20	<i>Jingle station</i>	0		
11h20	CD	3		
11h23	CD	4		
11h27	Comin'up	0		
11h27	PUBS	3		
11h30	Le Bousteur	2	Résultats des votes de la semaine - Auditeur gagnant si possible en direct	
11h32	CD	4	Chanson boostée de la semaine : proposition d'un titre mis en avant sur Rhône FM Les auditeurs du lundi au vendredi peuvent voter par SMS pour cette chanson soit programmée ou non sur Rhône FM	
11h36	CD	3		
11h39	CD	3		
11h42	<i>Intervention</i>	0		
11h42	CD	4		
11h46	CD	3		
11h49	<i>Jingle station</i>	0		
11h49	CD	4		
11h53	CD	4		
11h57	Comin'up			
11h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 10H00-12H30

LE RING

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
12h00	Top horaire			
12h00	PMU	1	Pronostics du tiercé	
12h01	CD	3		
12h04	CD	4		
12h08	<i>Jingle station</i>	0		
12h08	CD	3		
12h11	Fin émission (BU)	1		
12h12	PUBS	3		
12h15	Météo	1		
12h16	<i>Journal</i>	15		
12h31	CD	3		
12h34	CD	3		
12h37	<i>Jingle station</i>	0		
12h37	CD	4		
12h41	PUBS	3		
12h44	CD	4		
12h48	CD	3		
12h51	<i>Jingle station</i>	0		
12h51	CD	3		
12h54	CD	3		
12h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

°°° Jusqu'à 16h00 = musique et publicité

TRANCHE 16H00-20H00

Nicolas Pillet

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
16h00	Top horaire			Cette tranche horaire est aussi un moment où nous retransmettons les matches sportifs quand l'actualité s'y prête (Hockey & foot)
16h00	Météo (NP)	1		
16h01	CD	4		
16h05	CD	4		
16h09	➔ Lancement émission (NP)	1		
16h10	PUBS	3		
16h13	CD	4		
16h17	CD	3		
16h20	Intervention (NP)			
16h20	CD	3		
16h23	CD	4		
16h27	Comin'up (NP)			
16h27	PUBS	3		
16h30	CD	3		
16h33	CD	4		
16h37	CD	3		
16h40	Intervention (NP)			
16h40	CD	4		
16h44	CD	3		
16h47	CD	4		
16h51	Intervention (NP)			
16h51	CD	3		
16h54	CD	3		
16h57	Comin'up (NP)			
16h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20H00

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
17h00	Top horaire			
17h00	Météo (NP)	1		
17h01	CD	4		
17h05	CD	4		
17h09	Relance émission (NP)	1		
17h10	PUBS	3		
17h13	CD	3		
17h16	CD	4		
17h20	CD	3		
17h23	CD	4		
17h27	Comin'up (NP)			
17h27	PUBS	3		
17h30	CD	3		
17h33	CD	4		
17h37	Intervention (NP)			
17h37	CD	3		
17h40	CD	4		
17h44	Intervention (NP)			
17h44	CD	3		
17h47	CD	4		
17h51	Intervention (NP)			
17h51	CD	3		
17h54	CD	3		
17h57	Comin'up			
17h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20h00 "SMS Express"

Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
18h00	Top horaire			Jusqu'à 20h00, dédicaces par SMS Les auditeurs s'adaptent à notre programmation. (Ce n'est pas du disque à la demande)
18h00	Météo (NP)	1		
18h01	Journal	15		
18h16	PMU (Résultats des courses)	1		
18h17	PUBS	3		
18h20	Lancement émission "SMS" (NP)	1		
18h21	CD	3		
18h24	CD	3		
18h27	CD	3		
18h30	CD	4		
18h34	CD	3		
18h37	CD	3		
18h40	Comin'up (NP)			
18h40	PUBS	3		
18h43	CD	3		
18h46	CD	4		
18h50	CD	3		
18h53	CD	4		
18h57	Comin'up (NP)			
18h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

TRANCHE 16H00-20h00 "SMS Express"				
Heures	Sujets	Timing	Procédures	Remarques
19h00	Top horaire			
19h00	Météo (NP)	1		
19h01	CD	4		
19h05	CD	4		
19h09	Relance émission (NP)	1		
19h10	PUBS	3		
19h13	CD	4		
19h17	CD	3		
19h20	CD	3		
19h23	CD	4		
19h27	Comin'up (NP)			
19h27	PUBS	3		
19h30	CD	4		
19h34	CD	4		
19h38	CD	3		
19h41	CD	4		
19h45	CD	3		
19h48	CD	4		
19h52	CD	4		
19h56	Extro émission (NP)	1		
19h57	PUBS	3		
TOTAL H		60		

°°° Jusqu'au lundi 06h00 = Musique

Annexe 10

- Charte générale



CHARTRE GENERALE

Le programme de Rhône FM vise à satisfaire des besoins : **d'information, de service et de divertissements** dans sa zone de concession. Toutes les classes d'âge doivent être concernées, avec une intention soutenue d'atteindre la couche plus réceptive de 20-40 ans.

Le programme sera donc établi et fabriqué dans un esprit de **tolérance, d'ouverture**, avec le souci de **pluralisme** et la volonté de permettre à l'auditeur de se former lui-même son opinion.

Fanatisme, monopole d'idées et de paroles, diffamation, immoralité sont totalement bannis.

Rhône FM, dans tous les domaines de la vie politique, sociale, culturelle, sportive, va à la rencontre des intérêts et préoccupations de son public. Elle favorise le contact entre les gens et les régions, elle recrée la « place du village » où se rencontrent tous ceux qui ont quelque chose à exprimer, contribuant ainsi au maintien d'une occupation décentralisée du territoire.

Dans cet esprit, la recherche d'**objectivité** et d'**équilibre** est constante. Cependant, Rhône FM ne cherche pas à créer un produit banalisé ou à gommer les aspérités de la diversité d'opinion valaisanne. Elle en donne un reflet aussi vivant et fidèle que possible.

Tous les collaborateurs de la chaîne sont tenus de respecter les principes de cette charte.

Par ailleurs Rhône FM s'efforce d'optimiser la sécurité des installations et équipements existants afin de protéger la santé de ses collaborateurs sur leur lieu de travail.

Régionalisation

Le contenu du programme doit satisfaire simultanément deux besoins complémentaires spécifiques du Valais romand :

- la forte identité régionale et locale qui fait la richesse et la diversité des villes, des bourgs et des vallées
- la forte identification des Valaisans à leur canton, à son environnement et à ses paysages particuliers.

Pour refléter cette dualité région-canton, Rhône FM s'appuie sur une infrastructure technique propre et une cellule autonome de production et réalisation.

Relation presse-radio

Les éditeurs et sociétés d'édition du Valais romand ont une part importante à Rhône FM. Le programme doit cependant rester totalement autonome pour offrir au public un « produit » qui n'ait ni les caractéristiques, ni les défauts, à fortiori, des médias existants.

Ethique rédactionnelle

1. L'information à Rhône FM est traitée selon les principes suivants :

- indépendance et autonomie à l'égard de tous les groupes de pression politiques, confessionnels, économiques, de presse, sociaux, culturels.
- choix équilibré des sujets
- relation fidèle des faits
- reflet des opinions
- respect de l'ordre constitutionnel et légal, du fédéralisme
- respect de l'éthique des journalistes que l'on peut résumer ainsi : « l'éthique journalistique oblige à respecter la vérité en raison du droit que le public a de la connaître ; seules peuvent être diffusées les informations dont on connaît l'origine ; toute falsification de documents ou témoignages ou suppression essentielle, toute méthode incorrecte pour informer sont contraires à cette éthique qui interdit en outre le plagiat, la calomnie, la diffamation, la médisance, les accusations sans fondements, la publicité non admise et la corruption ».

2. Rhône FM recherchera une large participation du public, des corps constitués et de personnalités de la région. On développera aussi un éclairage différent de celui des autres médias. Le souci de qualité restera constant.

3. Au sein de l'organisation, un rédacteur en chef de l'information est désigné. Il supervise l'ensemble de l'information. Celui qui « produit » une information en est personnellement responsable.

4. En ce qui concerne la liberté d'opinion des journalistes, on appliquera par analogie les clauses de la convention collective PRESSE ROMANDE / Impressum et notamment la clause morale qui dispose qu'aucun journaliste ou collaborateur ne peut être obligé de prendre la responsabilité d'un texte ou d'une émission auxquels il ne pourrait pas souscrire.

Axes du programme

Le programme propre est constitué sur trois axes différents :

INFORMATIONS

- Les journaux et les flashes
- Les magazines de société
- Le sport

DIVERTISSEMENTS

- Jeux impliquant une large participation du public
- Présence de Rhône FM sur les lieux de fêtes, émissions de compagnie, émissions de services

PUBLICITE

- La relation entre les trois domaines information / animation / publicité doit absolument éviter le mélange des genres
- A tout instant, l'auditeur doit identifier clairement quel type de message il reçoit
 - La qualité et la crédibilité sont prioritaires.
- La publicité est aménagée selon les mêmes exigences : elle n'empiète ni sur l'information, ni sur les informations de service et vice-versa.

Annexes 11

- VALAIS EXCELLENCE - Certification Marque Valais
- Certificat SQS – ISO 9001:2000 / ISO 14001:2004
- Certificat IQNET – ISO 9001:2000 / ISO 14001:2004

Annexes 12

- le plan d'investissement et d'amortissement sur 5 ans
- le compte prévisionnel de pertes et profits sur 5 ans
- le bilan prévisionnel sur 5 ans
- le compte de flux d'espèces (Tableau de financement)
- le plan annuel 2008 divisé en trimestres selon plan comptable de l'OFCOM

OFCOM : RHONE FM AMORTISSEMENTS & ACQUISITIONS 2007 / 2008 / 2009

No	Libellé	31.12.2006	Acquis. 07	Total	Amortis07	31.12.2007	Acquis. 08	Total	Amortis.08	31.12.2008	Acquis. 09	Total	Amortis.09	31.12.2009
1110	Titres Radio Rhône Publicité SA	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00
1111	Titres Radio Rottu	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1112	Titres Romandie FM SA	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1139	Véhicules	25300.00	0.00	25300.00	7600.00	17700.00	0.00	17700.00	5400.00	12300.00	0.00	12300.00	3800.00	8500.00
1140	Mobilier / agencements bureau	21000.00	6354.65	27354.65	8200.00	19154.65	4000.00	23154.65	7000.00	16154.65	4000.00	20154.65	6000.00	14154.65
1141	Matériel informatique	50400.00	11409.65	61809.65	18500.00	43309.65	5000.00	48309.65	14500.00	33809.65	5000.00	38809.65	11600.00	27209.65
1142	Discothèque	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1143	Matériel sonore	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1144	Equipements radiophoniques	86300.00	73778.60	160078.60	43200.00	116878.60	10000.00	126878.60	34000.00	92878.60	10000.00	102878.60	27700.00	75178.60
1145	Emetteurs	87800.00	243395.95	331195.95	66200.00	264995.95	194630.00	459625.95	96500.00	363125.95	4000.00	367125.95	77100.00	290025.95
1180	Habillage station	9400.00	0.00	9400.00	4700.00	4700.00	0.00	4700.00	4700.00	0.00	10000.00	10000.00	5000.00	5000.00
1185	Goodwill	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
	Dab 2009	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100000.00	100000.00	30000.00	70000.00
	Régie digitale 2008	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	60000.00	60000.00	15000.00	45000.00	0.00	45000.00	11250.00	33750.00
		380'205.00	334'938.85	715'143.85	148'400.00	566'743.85	273'630.00	840'373.85	177'100.00	663'273.85	133'000.00	796'273.85	172'450.00	623'823.85

RHONE FM VERBIER

1146	Emetteurs Verbier	6500.00	0.00	6500.00	3250.00	3250.00	0.00	3250.00	3249.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1147	Informatique Verbier	3250.00	0.00	3250.00	1300.00	1950.00	0.00	1950.00	1949.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1148	Mobilier / Bureau Verbier	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00

RHONE FM CRANS-MONTANA

1150	Emetteur Crans-Montana	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1151	Informatique / Studio Montana	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1152	Mobilier / Bureau Crans-Montana	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
		389'959.00	334'938.85	724897.85	152950.00	571947.85	273630.00	845577.85	182298.00	663279.85	133000.00	796279.85	172450.00	623829.85

OFCOM : RHONE FM AMORTISSEMENTS & ACQUISITIONS 2010 / 2011 / 2012

No	Libellé	31.12.2009	Acquis. 10	Total	Amortis 10	31.12.2010	Acquis. 11	Total	Amortis.11	31.12.2011	Acquis. 12	Total	Amortis.12	31.12.2012
1110	Titres Radio Rhône Publicité SA	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00	0.00	100000.00
1111	Titres Radio Rottu	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1112	Titres Romandie FM SA	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1139	Véhicules	8500.00	0.00	8500.00	2700.00	5800.00	0.00	5800.00	2000.00	3800.00	0.00	3800.00	3800.00	0.00
1140	Mobilier / agencements bureau	14154.65	3000.00	17154.65	5100.00	12054.65	3000.00	15054.65	4500.00	10554.65	3000.00	13554.65	4000.00	9554.65
1141	Matériel informatique	27209.65	5000.00	32209.65	9700.00	22509.65	5000.00	27509.65	8300.00	19209.65	5000.00	24209.65	7300.00	16909.65
1142	Discothèque	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1143	Matériel sonore	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1144	Equipements radiophoniques	75178.60	5000.00	80178.60	20000.00	60178.60	5000.00	65178.60	16300.00	48878.60	5000.00	53878.60	13500.00	40378.60
1145	Emetteurs	290025.95	5000.00	295025.95	73800.00	221225.95	5000.00	226225.95	56500.00	169725.95	5000.00	174725.95	40300.00	134425.95
1180	Habillage station	5000.00	0.00	5000.00	5000.00	0.00	10000.00	10000.00	5000.00	5000.00	0.00	5000.00	5000.00	0.00
1185	Goodwill	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
	Régie digitale 2008	33750.00	0.00	33750.00	8500.00	25250.00	0.00	25250.00	6400.00	18850.00	0.00	18850.00	4850.00	14000.00
	Dab 2009	70000.00	0.00	70000.00	28000.00	42000.00	0.00	42000.00	18000.00	24000.00	0.00	24000.00	23999.00	1.00
	Site internet 2010	0.00	50000.00	50000.00	25000.00	25000.00	0.00	25000.00	24999.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
	2ème programme 2011	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100000.00	100000.00	25000.00	75000.00	0.00	75000.00	18750.00	56250.00
	Achat locaux 2012	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1000000.00	1000000.00	100000.00	900000.00
		623'823.85	68'000.00	691'823.85	177800.00	514023.85	128000.00	642023.85	166999.00	475024.85	1018000.00	1493024.85	221499.00	1271525.85

RHONE FM VERBIER

1146	Emetteurs Verbier	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1147	Informatique Verbier	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1148	Mobilier / Bureau Verbier	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00

RHONE FM CRANS-MONTANA

1150	Emetteur Crans-Montana	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1151	Informatique / Studio Montana	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
1152	Mobilier / Bureau Crans-Montana	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00
		623'829.85	68'000.00	691829.85	177800.00	514029.85	128000.00	642029.85	166999.00	475030.85	1018000.00	1493030.85	221499.00	1271531.85

RADIO RHONE SA - RHONE FM

	2007 Projeté	2008	2009	2010	2011	2012
3000 <i>Publicité brute acquise de manière directe</i>	-	-	-	-	-	-
3010 <i>Parrainage brut acquis de manière directe</i>	-	-	-	-	-	-
3090 <i>Escomptes et rabais sur acquisition directe</i>	-	-	-	-	-	-
Publicité et parrainage brut acquis de manière directe						
3100 <i>Publicité brute acquise par un tiers</i>	3'427'000	3'271'750	3'337'000	3'403'700	3'471'750	3'541'200
3110 <i>Parrainage brut acquis par un tiers</i>	260'000	260'000	262'600	265'300	267'900	270'600
3190 <i>Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers</i>	-	-	-	-	-	-
Publicité et parrainage brut acquis par un tiers	3'687'000	3'531'750	3'599'600	3'669'000	3'739'650	3'811'800
3200 <i>Publicité brute groupe</i>	-	-	-	-	-	-
3210 <i>Parrainage brut groupe</i>	-	-	-	-	-	-
Publicité et parrainage brut groupe	-	-	-	-	-	-
3700 <i>Publicité propre</i>	-	-	-	-	-	-
3951 <i>Pertes réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring</i>	-	-	-	-	-	-
Publicité et parrainage brut	3'687'000	3'531'750	3'599'600	3'669'000	3'739'650	3'811'800
3300 <i>Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs</i>	-	-	-	-	-	-
3301 <i>Produits générés par des jeux</i>	-	-	-	-	-	-
3310 <i>Produits résultant de la production de spots pour des tiers</i>	-	-	-	-	-	-
3320 <i>Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers</i>	-	-	-	-	-	-
3330 <i>Produits issus de la location à des tiers</i>	-	-	-	-	-	-
3331 <i>Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers</i>	78'000	78'000	78'000	78'000	78'000	78'000
3340 <i>Commission à des tiers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres Produits provenant de tiers	78'000	78'000	78'000	78'000	78'000	78'000
3410 <i>Produits résultant de la production de spots pour le groupe</i>	-	-	-	-	-	-
3420 <i>Produits de vente de droits et de licences au groupe</i>	-	-	-	-	-	-

3430	<i>Produits résultant de locations au groupe</i>	-	-	-	-	-	-
3431	<i>Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe</i>	-	-	-	-	-	-
3440	<i>Commissions d'agences sociétés du groupe</i>	-	-	-	-	-	-
Autres Produits provenant du groupe		-	-	-	-	-	-
Autres Produits		78'000	78'000	78'000	78'000	78'000	78'000

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

3600 Ventes de marchandises	-	-	-	-	-	-
3610 Produits de la publicité sur internet	-	-	-	-	-	-
3620 Produits de manifestations	3'000	5'600	6'000	6'500	7'000	7'500
3670 Produits de la mise à disposition du personnel	-	-	-	-	-	-
3680 Aliénations d'actifs immobilisés	-	-	-	-	-	-
3690 Autres produits divers	-	-	-	-	-	-
Produits divers	5'000	5'600	6'000	6'500	7'000	7'500
3800 Variations de stocks de produits en cours						
Produits brut	3'770'000	3'615'350	3'683'600	3'753'500	3'824'650	3'897'300
3900 Escomptes et rabais						
3910 Redevance de concession OFCOM	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000
3930 Commission d'agence et d'intermédiaires						
3950 Pertes sur clients						
3990 Autres déductions sur les produits						
3999 Corrections sur publicité propre	-	-	-	-	-	-
Déductions sur les produits	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000
Chiffre d'affaires	3'758'000	3'603'350	3'671'600	3'741'500	3'812'650	3'885'300
4000 Charges de matières	-	-	-	-	-	-
4020 Charges pour droits et licences	22'000	22'086	22'500	23'000	23'500	24'000

4021 Droits d'auteurs	238'000	427'914	434'125	440'485	446'960	453'571
4060 Travaux de tiers	-	-	-	-	-	-
4090 Autres charges de tiers pour les programmes						
Charges de tiers pour les programmes	260'000	450'000	456'625	463'485	470'460	477'571
4200 Charges de matières du groupe	-	-	-	-	-	-
4270 Charges pour droits et licences du groupe	-	-	-	-	-	-
4260 Travaux du groupe	-	-	-	-	-	-
Charges pour programme	-	-	-	-	-	-
Charges pour programme et production	260'000	450'000	456'625	463'485	470'460	477'571

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

4400 Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe						
4600 Charges de marchandises	-	-	-	-	-	-
4610 Charges pour internet	-	-	-	-	-	-
4620 Charges pour manifestations	-	-	-	-	-	-
4690 Charges de matières et prestations diverses	-	-	-	-	-	-
Autres charges de matières et prestations	-	-	-	-	-	-
Charges de matières et prestations	-	-	-	-	-	-
4700 Charges direct d'achat	-	-	-	-	-	-
4900 Déductions obtenues sur charges	-	-	-	-	-	-
Charges pour programmes, matières et prestations nette	260'000	450'000	456'625	463'485	470'460	477'571
Marge brute	3'498'000	3'153'350	3'214'975	3'278'015	3'342'190	3'407'729
5000 Salaires	1'598'000	1'801'000	1'901'000	1'929'515	1'958'500	1'987'900
5700 Charges sociales	157'900	178'000	187'800	190'650	193'500	196'400
5720 Prévoyance professionnelle	111'860	126'000	133'100	135'100	137'100	139'150
5810 Formation et formation continue	37'000	37'000	38'850	40'800	42'850	45'000
5820 Indemnités effectives	98'000	100'000	105'000	106'000	107'000	108'000
5870 Autres charges de personnel	-	-	-	-	-	-
5900 Employés temporaires	-	-	-	-	-	-
Charges de personnel	2'002'760	2'242'000	2'365'750	2'402'065	2'438'950	2'476'450
6000 Charges de locaux	140'000	146'815	148'000	148'500	149'000	149'500

6100 Entretien, réparations, remplacements	17'000	18'300	18'500	19'000	19'500	20'000
6200 Charges de véhicules						
6300 Assurances choses, droits, taxes	7'500	10'500	10'600	10'700	10'800	10'900
6400 Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-	-	-	-	-	-
6500 Charges d'administration et d'informatique	90'000	96'500	97'000	97'500	98'000	98'500
6610 Charges d'acquisition sociétés du groupe	1'364'190	1'306'747	1'331'850	1'357'530	1'383'650	1'410'400
6600 Publicité	3'000	17'500	18'500	19'500	20'500	21'500
6700 Autres charges d'exploitation	75'000	77'500	78'000	78'500	79'000	79'500
6710 Charges pour TVA non récupérable	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500
6900 Amortissements	152'950	182'298	172'450	177'800	166'999	221'499
Autres charges d'exploitation	1'851'140	1'857'660	1'876'400	1'910'530	1'928'949	2'013'299
Charges d'exploitation	3'853'900	4'099'660	4'242'150	4'312'595	4'367'899	4'489'749
Résultat d'exploitation	-355'900	-946'310	-1'027'175	-1'034'580	-1'025'709	-1'082'020

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

7400	Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	-	-	-	-	-	-
7401	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-
7402	Produits de placements financiers auprès des actionnaires	-	-	-	-	-	-
7410	Charges sur placements financiers auprès de tiers	-	-	-	-	-	-
7411	Charges sur placements financiers auprès du groupe	-	-	-	-	-	-
7412	Charges de placements financiers auprès des actionnaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des placements financiers		-	-	-	-	-	-
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	303'665	1'087'000	1'087'000	1'087'000	1'087'000	1'087'000
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	-	-	-	-	-	-
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	336'769	503'092	-	-	-	-
Subventions OFCOM		640'434	1'590'092	1'087'000	1'087'000	1'087'000	1'087'000
8100	Contributions Canton	-	-	-	-	-	-
8110	Contributions Commune	-	-	-	-	-	-
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	-	-	-	-	-	-
8130	Contributions de privés et d'associations	-	-	-	-	-	-
Contributions		-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions		640'434	1'590'092	1'087'000	1'087'000	1'087'000	1'087'000
8290	Autres produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
8300	Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-	-
8301	Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-336'769	-503'092	-	-	-	-
8302	Amortissements du Goodwill	-	-	-	-	-	-
8310	Managementfees	-	-	-	-	-	-

8320 Amendes, sanctions, violation du droit	-	-	-	-	-	-
8390 Autres charges exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-336'769	-503'092	-	-	-	-
8800 Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	-
8900 Charges d'impôt		-				
Bénéfice / Perte de l'exercice	-52'235	140'690	59'825	52'420	61'291	4'980

BILAN RADIO RHONE SA - RHONE FM

Actifs

	2007 Projeté	2008	2009	2010	2011	2012
1000 Liquidités et titres	54'788	-63'521	37'753	196'973	304'263	209'743
1100 Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
1110 Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	469'000	486'000	490'000	499'000	499'000	508'000
Créances résultant des ventes et des prestations	519'000	536'000	540'000	549'000	549'000	558'000
1140 Autres créances à court terme envers des tiers						
1150 Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe groupe						
1160 Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires						
Autres créances à court terme	-		-	-	-	-
1170 Créances envers des institutions publiques	-					
1200 Stocks	-					
1280 Productions en cours						
1300 Charges constatées d'avance	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
1310 Produits à recevoir						
1311 Quote-part de la redevance OFCOM	60'733	217'400	217'400	217'400	217'400	217'400
Actifs de régularisation	70'733	227'400	227'400	227'400	227'400	227'400
Actifs circulants	644'521	699'879	805'153	973'373	1'080'663	995'143
1410 Autres placements à long terme	-					
1420 Participations	100'002	100'002	100'002	100'002	100'002	100'002
1430 Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	-					
1440 Créances à long terme envers des tiers	-					
1450 Créances à long terme envers des sociétés du groupe	-					
1460 Créances à long terme envers des actionnaires	-					
Immobilisations financières	100'002	100'002	100'002	100'002	100'002	100'002
1510 Mobilier	19'157	16'157	14'157	12'057	10'557	9'557
1519 AC mobilier						
1520 Matériel informatique	45'261	33'812	27'212	22'512	19'212	16'912
1525 AC matériel informatique						
1526 Logiciels						
1529 AC logiciels						
1530 Véhicules	17'700	12'300	8'500	5'800	3'800	-

1539	AC véhicules					
1570	Équipements et installations	116'879	137'879	178'929	127'429	91'729
1579	AC équipements et installations					
1590	Autres immobilisations corporelles meubles					
1599	AC autres immobilisations corporelles meubles					
Immobilisations corporelles meubles		198'997	200'148	228'798	167'798	125'298
1600	Bâtiments d'exploitation	-	-	-	-	900'000
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation					
1609	AC bâtiments d'exploitation					
1610	Installations réseau d'émetteurs	268'247	363'126	290'028	221'228	169'728
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs					
1619	AC installations réseau d'émetteurs					
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)					
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)					
1629	AC nouvelles technologies					
1680	Immeubles réévalués					
1689	AC Immeubles réévalués					
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles					
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles					
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles					
Immobilisations corporelles immeubles		268'247	363'128	290'028	221'228	169'728
1770	Goodwill	1	1	1	1	1
1775	Site internet 2010	-	-	-	25'000	1
1780	2ème programme 2011	-	-	-	-	75'000
1790	Autres immobilisations incorporelles	4'700	-	5'001	1	5001
Immobilisations incorporelles		4'701	1	5'002	25'002	80'003
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation					
1840	Autres charges activées					
1850	Capital-actions non libéré					
Charges activées et comptes d'actif de correction de valeur		-		-	-	-
1900 Actifs hors exploitation						
Actifs immobilisés		571'947	663'279	623'830	514'030	475'031
Actifs		1'216'468	1'363'158	1'428'983	1'487'403	1'555'694

Passifs						
2000 Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	300'000	306'000	312'000	318'000	325'000	331'000
2050 Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe						
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de service	300'000	306'000	312'000	318'000	325'000	331'000
2100 Dettes bancaires à court terme						
2170 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle						
2200 Dettes envers des institutions publiques						
2210 Autres dettes à court terme envers des tiers						
2250 Autres dettes à court terme envers le groupe						
2260 Autres dettes à court terme actionnaires						
Autres dettes à court terme	-		-	-	-	-
2300 Charges à payer						
2310 Produits constatés d'avance						
Passifs de régularisation	-		-	-	-	-
Dettes à court terme	300'000	306'000	312'000	318'000	325'000	331'000
2400 Dettes financières à long terme						
2500 Autres dettes à long terme à des tiers	-	-	-	-	-	700'000
2550 Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe						
2560 Autres dettes à long terme envers des actionnaires						
2570 Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle						
Autres dettes à long terme	-		-	-	-	700'000
2680 Provision OFCOM à long terme						
2690 Autres Provisions à long terme						
Provisions à long terme	-		-	-	-	-
2700 Dettes hors exploitation						
Dettes à long terme	-		-	-	-	700'000
2800 Capital propre	1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000
2900 Réserve générale						
2901 Réserve pour actions propres						
2903 Réserve de réévaluation						
2910 Autres réserves						
Réserves	-		-	-	-	-

2990 Bénéfice reporté / Perte reportée	-331'297	-383'532	-242'842	-183'017	-130'597	-69'306
2991 Bénéfice / Perte de l'exercice	-52'235	140'690	59'825	52'420	61'291	4'980
Capitaux propres	916'468	1'057'158	1'116'983	1'169'403	1'230'694	1'235'674
Passifs	1'216'468	1'363'158	1'428'983	1'487'403	1'555'694	2'266'674

RADIO RHÔNE SA - MARTIGNY

TABLEAUX DE FINANCEMENT COMPARES

DES EXERCICES 2007 A 2012

(en CHF)

DESIGNATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012
(Perte) Bénéfice de l'exercice	(52'235)	140'690	59'825	52'420	61'291	4'980
Amortissements comptables ordinaires	152'950	182'298	172'450	177'800	166'999	221'499
Amortissements comptables nvelles technologies	336'769	503'092	0	0	0	0
Cash-drain / Cash-flow d'exploitation	437'484	826'080	232'275	230'220	228'290	226'479
Variation du fonds de roulement :						
<i>Emploi :</i>						
Augmentation des créances ventes et prestations	0	17'000	4'000	9'000	0	9'000
Augmentation actifs de régularisation	56'081	156'667	0	0	0	0
	56'081	173'667	4'000	9'000	0	9'000
<i>Source :</i>						
Diminution des créances ventes et prestations	310'549	0	0	0	0	0
Augmentation dettes à court terme	14'532	6'000	6'000	6'000	7'000	6'000
	325'081	6'000	6'000	6'000	7'000	6'000
Source de fonds provenant de l'activité d'exploitation (E)	706'484	658'413	234'275	227'220	235'290	223'479
Investissements mobilier / agencement de bureau	6'354	4'000	4'000	3'000	3'000	3'000
Investissements matériel informatique	11'409	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Investissements équipements radiophoniques	73'778	70'000	110'000	5'000	5'000	5'000
Investissements émetteurs	243'396	194'630	4'000	5'000	5'000	5'000
Investissements habillage station	0	0	10'000	0	10'000	0
Investissements site internet	0	0	0	50'000	0	0
Investissements 2ème programme	0	0	0	0	100'000	0
Investissements achat locaux	0	0	0	0	0	1'000'000
Investissements nouvelles technologies	336'769	503'092	0	0	0	0
Emploi de fonds provenant de l'activité d'investissement (I)	671'706	776'722	133'000	68'000	128'000	1'018'000
Emprunt bancaire	0	0	0	0	0	700'000
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0
Emploi de fonds provenant de l'activité de financement (F)	0	0	0	0	0	700'000
Variation des liquidités (E, I, F)	34'778	(118'309)	101'275	159'220	107'290	(94'521)

RADIO RHONE SA - RHONE FM 2008

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
3000 <i>Publicité brute acquise de manière directe</i>	-	-	-	-
3010 <i>Parrainage brut acquis de manière directe</i>	-	-	-	-
3090 <i>Escomptes et rabais sur acquisition directe</i>	-	-	-	-
Publicité et parrainage brut acquis de manière directe				
3100 <i>Publicité brute acquise par un tiers</i>	719'786	883'372	785'220	883'372
3110 <i>Parrainage brut acquis par un tiers</i>	57'200	70'200	62'400	70'200
3190 <i>Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers</i>				
Publicité et parrainage brut acquis par un tiers	776'986	953'572	847'620	953'572
3200 <i>Publicité brute groupe</i>				
3210 <i>Parrainage brut groupe</i>				
Publicité et parrainage brut groupe	-	-	-	-
3700 <i>Publicité propre</i>				
3951 <i>Pertes réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring</i>				
Publicité et parrainage brut	776'986	953'572	847'620	953'572
3300 <i>Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs</i>	-	-	-	-
3301 <i>Produits générés par des jeux</i>	-	-	-	-
3310 <i>Produits résultant de la production de spots pour des tiers</i>	-	-	-	-
3320 <i>Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers</i>	-	-	-	-
3330 <i>Produits issus de la location à des tiers</i>	-	-	-	-
3331 <i>Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers</i>	19'500	19'500	19'500	19'500
3340 <i>Commission à des tiers</i>	-	-	-	-
Autres Produits provenant de tiers	19'500	19'500	19'500	19'500
3410 <i>Produits résultant de la production de spots pour le groupe</i>	-	-	-	-
3420 <i>Produits de vente de droits et de licences au groupe</i>	-	-	-	-

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

3430	<i>Produits résultant de locations au groupe</i>	-	-	-	-
3431	<i>Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe</i>	-	-	-	-
3440	<i>Commissions d'agences sociétés du groupe</i>	-	-	-	-
Autres Produits provenant du groupe		-	-	-	-
Autres Produits		19'500	19'500	19'500	19'500

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

3600 Ventes de marchandises	-	-	-	-
3610 Produits de la publicité sur internet	-	-	-	-
3620 Produits de manifestations	1'232	1'512	1'344	1'512
3670 Produits de la mise à disposition du personnel	-	-	-	-
3680 Aliénations d'actifs immobilisés	-	-	-	-
3690 Autres produits divers	-	-	-	-
Produits divers	1'232	1'512	1'344	1'512
3800 Variations de stocks de produits en cours				
Produits brut	797'718	974'584	868'464	974'584
3900 Escomptes et rabais	-	-	-	-
3910 Redevance de concession OFCOM	4'000	4'000	4'000	4'000
3930 Commission d'agence et d'intermédiaires	-	-	-	-
3950 Pertes sur clients	-	-	-	-
3990 Autres déductions sur les produits	-	-	-	-
3999 Corrections sur publicité propre	-	-	-	-
Déductions sur les produits	3'000	3'000	3'000	3'000
Chiffre d'affaires	794'718	971'584	865'464	971'584
4000 Charges de matières	-	-	-	-
4020 Charges pour droits et licences	5'522	5'522	5'522	5'522

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

	106'979	106'979	106'979	106'979
4021 Droits d'auteurs				
4060 Travaux de tiers	-	-	-	-
4090 Autres charges de tiers pour les programmes	-	-	-	-
Charges de tiers pour les programmes	112'500	112'500	112'500	112'500
4200 Charges de matières du groupe	-	-	-	-
4270 Charges pour droits et licences du groupe	-	-	-	-
4260 Travaux du groupe	-	-	-	-
Charges pour programme	-	-	-	-
Charges pour programme et production	112'500	112'500	112'500	112'500

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

4400 Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe				
4600 Charges de marchandises	-	-	-	-
4610 Charges pour internet	-	-	-	-
4620 Charges pour manifestations	-	-	-	-
4690 Charges de matières et prestations diverses	-	-	-	-
Autres charges de matières et prestations	-	-	-	-
Charges de matières et prestations	-	-	-	-
4700 Charges direct d'achat				
4900 Déductions obtenues sur charges				
Charges pour programmes, matières et prestations nette	112'500	112'500	112'500	112'500
Marge brute	682'218	859'084	752'964	859'084
5000 Salaires	415'615	415'615	415'615	554'155
5700 Charges sociales	41'077	41'077	41'077	54'769
5720 Prévoyance professionnelle	29'077	29'077	29'077	38'769
5810 Formation et formation continue	9'250	9'250	9'250	9'250
5820 Indemnités effectives	25'000	25'000	25'000	25'000
5870 Autres charges de personnel	-	-	-	-
5900 Employés temporaires	-	-	-	-
Charges de personnel	520'019	520'019	520'019	681'943
6000 Charges de locaux	36'704	36'704	36'704	36'704

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

6100 Entretien, réparations, remplacements	4'575	4'575	4'575	4'575
6200 Charges de véhicules	-	-	-	-
6300 Assurances choses, droits, taxes	2'625	2'625	2'625	2'625
6400 Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-	-	-	-
6500 Charges d'administration et d'informatique	24'125	24'125	24'125	24'125
6610 Charges d'acquisition sociétés du groupe	287'484	352'822	313'619	352'822
6600 Publicité	4'375	4'375	4'375	4'375
6700 Autres charges d'exploitation	19'375	19'375	19'375	19'375
6710 Charges pour TVA non récupérable	-	-	-	1'500
6900 Amortissements	45'575	45'575	45'575	45'575
Autres charges d'exploitation	424'838	490'175	450'973	491'676
Charges d'exploitation	944'857	1'010'194	970'992	1'173'619
Résultat d'exploitation	-262'639	-151'110	-218'028	-314'535

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

7400	Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	-	-	-	-
7401	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	-	-	-	-
7402	Produits de placements financiers auprès des actionnaires	-	-	-	-
7410	Charges sur placements financiers auprès de tiers	-	-	-	-
7411	Charges sur placements financiers auprès du groupe	-	-	-	-
7412	Charges de placements financiers auprès des actionnaires	-	-	-	-
Résultat des placements financiers		-	-	-	-
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	271'750	271'750	271'750	271'750
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)				
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	125'773	125'773	125'773	125'773
Subventions OFCOM		397'523	397'523	397'523	397'523
8100	Contributions Canton	-	-	-	-
8110	Contributions Commune	-	-	-	-
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	-	-	-	-
8130	Contributions de privés et d'associations	-	-	-	-
Contributions		-	-	-	-
Subventions et contributions		397'523	397'523	397'523	397'523
8290	Autres produits exceptionnels	-	-	-	-
8300	Amortissements exceptionnels	-	-	-	-
8301	Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-125'773	-125'773	-125'773	-125'773
8302	Amortissements du Goodwill	-	-	-	-
8310	Managementfees	-	-	-	-

Compte de résultat

Plan comptable pour la mise au concours des concessions OUC et
des concessions télévision

8320 Amendes, sanctions, violation du droit	-	-	-	-
8390 Autres charges exceptionnels	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-125'773	-125'773	-125'773	-125'773
8800 Résultat hors exploitation				
8900 Charges d'impôt				
Bénéfice / Perte de l'exercice	9'111	120'640	53'722	-42'785

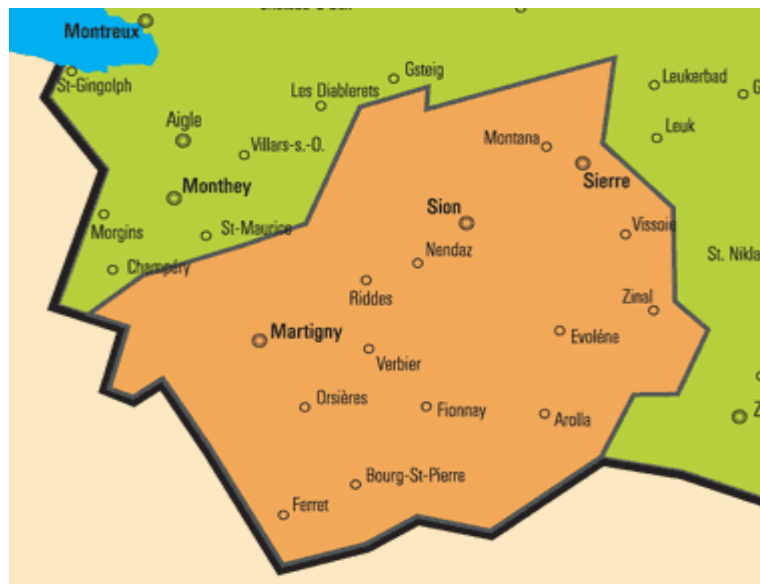
Annexes 13

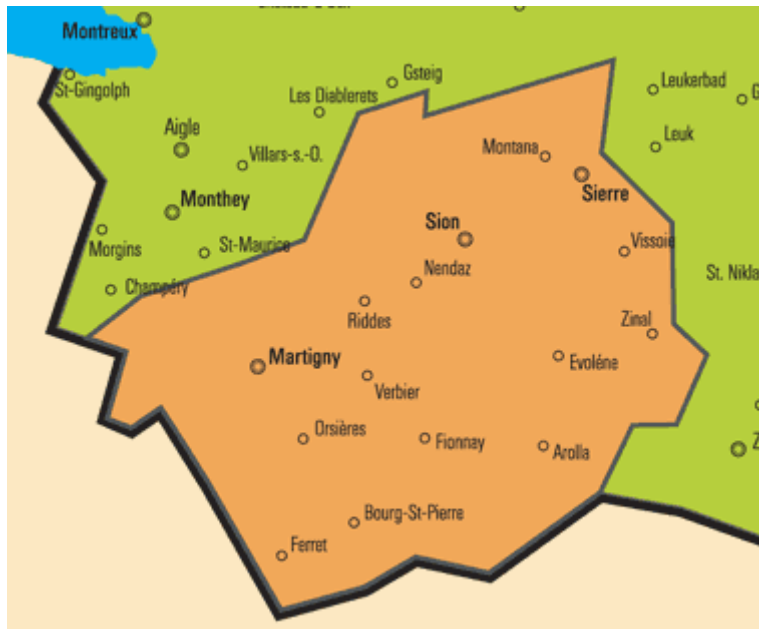
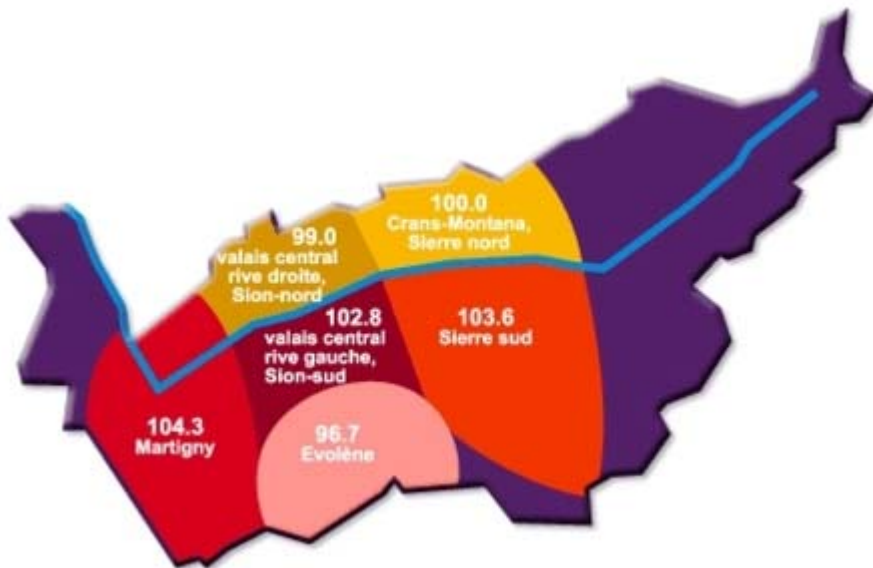
- Calcul du rendement sur les 10 mois de 2007
- Tarifs 2008
- Tarifs et pools auxquels Radio Rhône SA participe
- Heure de diffusions dans les pools
- Convention du Pool JPA (Jura –Plateau – Alpes)
- JPA lettre précisant les accords de commissionnements agences & intermédiaires.

RADIO RHONE SA CALCUL DE RENDEMENT BASE SUR 10 MOIS DE L'EXERCICE 2007

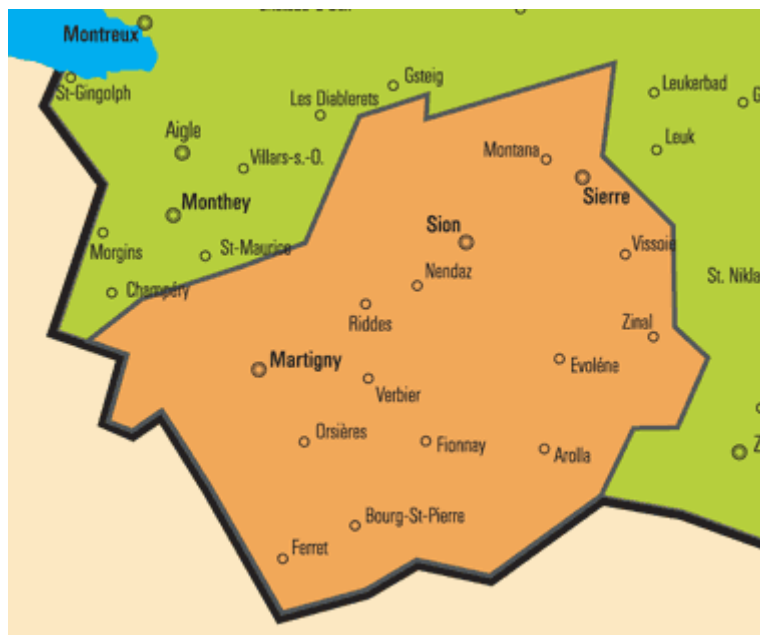
Mois	Secondes	Client brut	Supplément	CB inclus suppl.	Rabais	Client Net	Com. Intermédiaires	Comm. Agences	NET/NET	Régie	Diffuseur NET
Janvier	60089	234'195.25	0.00	234'195.25	10'924.20	223'271.05	9'120.90	10'910.35	203'239.80	86'652.24	147'543.01
Février	74623	223'768.45	0.00	223'768.45	10'574.75	213'193.70	8'186.95	6'971.00	198'035.75	82'794.33	140'974.12
Mars	91683	314'532.85	0.00	314'532.85	15'833.35	298'699.50	11'146.40	10'940.00	276'613.10	116'377.15	198'155.70
Avri	94060	297'208.80	0.00	297'208.80	8'854.50	288'354.30	7'157.15	5'840.25	275'356.90	109'967.26	187'241.54
Mai	90220	315'200.10	0.00	315'200.10	15'538.70	299'661.40	10'529.40	9'630.15	279'501.85	116'624.04	198'576.06
Juin	80930	256'684.60	0.00	256'684.60	17'594.65	239'089.95	12'443.60	9'115.15	217'531.20	94'973.30	161'711.30
Juillet	79895	199'807.20	0.00	199'807.20	6'710.35	193'096.85	4'361.70	4'977.05	183'758.10	73'928.66	125'878.54
Août	83550	210'864.85	0.00	210'864.85	13'296.35	197'568.50	6'687.35	5'822.00	185'059.15	78'019.99	132'844.86
Septembre	104930	375'652.50	0.00	375'652.50	21'950.50	353'702.00	11'938.75	10'023.75	331'739.50	138'991.43	236'661.08
Octobre	94961	329'420.20	0.00	329'420.20	17'181.20	312'239.00	11'909.25	8'163.70	292'166.05	121'885.47	207'534.73
Novembre	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Décembre	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux	854941	2757334.8	0	2757334.8	138458.55	2618876.25	93481.45	82393.4	2443001.4	1020213.876	1737120.924

TARIFS 2008





Zone de concession Rhône FM



TARIF RHONE FM - NATIONAL / REGIONAL 2008

Heures de diffusion		LU-DI / Frs.
5:00	6:00	SFr. 3.00
6:00	7:00	SFr. 7.90
7:00	8:00	SFr. 10.90
8:00	9:00	SFr. 11.40
9:00	10:00	SFr. 11.35
10:00	11:00	SFr. 10.45
11:00	12:00	SFr. 11.75
12:00	13:00	SFr. 11.30
13:00	14:00	SFr. 8.70
14:00	15:00	SFr. 7.90
15:00	16:00	SFr. 9.00
16:00	17:00	SFr. 10.60
17:00	18:00	SFr. 11.25
18:00	19:00	SFr. 9.40
19:00	20:00	SFr. 5.75
20:00	21:00	SFr. 3.45
21:00	22:00	SFr. 3.00
22:00	23:00	SFr. 3.00
23:00	0:00	SFr. 3.00

Rabais de quantité		
200	secondes	2%
500	secondes	4%
1000	secondes	8%
1500	secondes	10%
2000	secondes	11%
3000	secondes	12%
4000	secondes	14%
5000	secondes	16%
6000	secondes	18%
7000	secondes	20%

+ TVA 7,6 %

Durée des spots	:	<i>durée minimum = 5 sec. (reminders = 5 sec.)</i>
Rabais	:	<i>selon échelle de rabais ci-dessus sur 12 mois consécutifs dès le 1er jour du mois.</i>
Commission d'agence	:	<i>10 % (exclusivement aux agences reconnues)</i>
Heures de diffusions	:	<i>au choix de la station dans les plages horaires. Prescriptions à titre de vœux possibles.</i>
Matériel exigé	:	<i>DAT / MD / CD / Fichier MPEG Layer 3. (si adaptation = Frs. 50.--/pièce).</i>
Remise du matériel	:	<i>1 jour ouvrable avant la première diffusion avant 10h00 à Rhône FM Publicité SA Case postale 1230 - 1950 SION.</i>
		studiopub@rhonefm.ch
Production des spots	:	<i>possible par studio de production intégré.</i>
Conditions de paiement	:	<i>facture globale ou mensuelle, payable 5 jours avant la première diffusion du mois, sans escompte.</i>

TARIF SPECIAL 2008
RESERVE UNIQUEMENT AUX STES LOCALES POUR BALS,
LOTOS, CONCERTS DE FANFARES
ET SOIREES ANNUELLES

6 DIFFUSIONS de 15 "	à Frs. 4.50	enregistrement du spot Frs. 70.00	Frs.	475.00
*12 DIFFUSIONS de 15 "	à Frs. 4.30	enregistrement du spot Frs. 70.00	Frs.	844.00
*18 DIFFUSIONS de 15 "	à Frs. 4.10	enregistrement du spot Frs. 70.00	Frs.	1'177.00

+ TVA 7,6 %

Durée des spots	:	15 secondes.
Rabais	:	les tarifs ci-dessus sont nets.
Commission d'agence	:	pas accordée sur les tarifs ci-dessus.
Heures de diffusions	:	au choix de la station dans les diverses plages horaires.
Supplément	:	20 % pour emplacement prescrit.
Production des spots	:	par nos soins.
Contenu du spot	:	lieu, date, heure, sté organisatrice et objet particulier.
Conditions de paiement	:	facture globale ou mensuelle, payable 5 jours avant la première diffusion du mois, sans escompte.

IMPORTANT

*A partir de 12 diffusions, il est possible d'associer Rhône FM à votre événement par la présence de notre logo sur vos affiches et vos papillons. Cette prestation, soit 5 diffusions supplémentaires gratuites, fera l'objet d'un contrat échange. Des factures pro forma seront établies de part et d'autre pour la partie contrat échange.

Tous les supports de communication feront l'objet d'une approbation, d'un bon à tirer sur OK avant diffusion, insertion ou impression.

En complément à la publicité payante, vous avez la possibilité de mettre en jeu des cartes d'entrée ou de loto. **Nous acceptons au maximum 3 cartes d'entrée ou abonnements de loto.** A chaque mise en jeu l'animateur rappelle la date, le lieu, ainsi que le nom de la société organisatrice.

Lors de la mise à disposition d'abonnements ou cartes d'entrée, destinés à nos jeux, la commande doit nous parvenir impérativement 10 jours ouvrables avant la manifestation, sans quoi nous ne pouvons vous garantir la mise en jeu des abonnements ou cartes d'entrée.

Cette prestation va de pair avec les diffusions selon tarifs ci-dessus.

Les cartes d'entrée ou de loto sont dans tous les cas à retirer à la caisse le jour même de la manifestation. **Il y a lieu de nous indiquer un No de FAX, afin que nous puissions vous transmettre la liste des gagnants.**

Aucun prix ne sera adressé par poste aux gagnants.

NB : aucune intégration de sponsors dans le message.

Tarif spécial 2008

"réservé pour les annonces du type emploi et immobilier"

4 annonces par jour comprenant une recherche ou une vente

**Nom de l'agence, sans slogan, uniquement raison sociale,
cherche, loue ou vend...1 sujet et N° de téléphone**

Les annonces sont lues par l'animateur aux heures ci-après :

**du lundi au vendredi à 6h27 – 8h27 – 11h27 – 17h47
le samedi à 11h27 et 17h27.**

**Vos annonces doivent nous parvenir un jour ouvrable avant la
diffusion par l'internet avant 16h00**

**Peut être vendu en parrainage extro à l'exception des entreprises de
l'emploi et de l'immobilier.**

Frs. 2'000.-- par mois

+ TVA 7,6 %

FLASH RHONE FM

2008

2 FLASHES de 1 min. ½ chacun	Frs. 800.--
4 FLASHES de 1 min. ½ chacun	Frs. 1'600.--
6 FLASHES de 1 min. ½ chacun	Frs. 2'400.--
8 FLASHES de 1 min. ½ chacun	Frs. 3'200.--

HORAIRE DE DIFFUSION DES FLASHES

*Du LUNDI au VENDREDI (jour à choix)
Le matin 8h27 – 9h27 - 10h27 - 11h27.
Pas de flashes l'après-midi.*

*Le SAMEDI et DIMANCHE
Le matin 8h27 – 9h27 - 10h27 - 11h27.
Pas de flashes l'après-midi.*

+ TVA 7,6 %

- Prestations RHONE FM...:**
- un animateur (trice) équipé (e) soit d'un reportophone d'un téléphone ou d'un Natel intervient à l'antenne sous forme de FLASH à des heures définies.
 - les FLASHES peuvent être enregistrés à l'avance dans le studio de Rhône FM.
 - le nombre de FLASHES est limité à 4 par jour, le matin.
 - si les FLASHES ont lieu sur plus d'un jour, les tarifs ci-dessus seront majorés de Frs. 200.-- par jour supplémentaire.
 - la préparation et l'organisation de ce type de FLASHES, se fait préalablement par téléphone. L'animateur (trice) prend contact avec l'annonceur.
- Prestations ANNONCEUR :**
- mise à disposition d'une prise téléphone et d'une prise électrique 240 volts, à proximité de l'endroit où a lieu l'événement.

Offre spéciale "KING OF THE DAY" 2008

Répétition intensive sur une journée

Lundi / samedi

40 diffusions jour à choix

0557
0610 / 0627 / 0657
0710 / 0727 / 0757
0810 / 0827 / 0857
0910 / 0927 / 0957
1010 / 1027 / 1057
1110 / 1127 / 1157
1212 / 1240 / 1257
1310 / 1327 / 1357
1410 / 1427 / 1457
1510 / 1527 / 1557
1610 / 1627 / 1657
1710 / 1727 / 1757
1815 / 1840 / 1857

Dimanche

37 diffusions journalière

0557
0610 / 0627 / 0657
0710 / 0727 / 0757

0910 / 0927 / 0957
1010 / 1027 / 1057
1110 / 1127 / 1157
1212 / 1240 / 1257
1310 / 1327 / 1357
1410 / 1427 / 1457
1510 / 1527 / 1557
1610 / 1627 / 1657
1710 / 1727 / 1757
1815 / 1840 / 1857

10 secondes	Frs. 2'000.-
-------------	--------------

15 secondes	Frs. 3'000.-
-------------	--------------

20 secondes	Frs. 4'000.-
-------------	--------------

10 secondes	Frs. 1'850.-
-------------	--------------

15 secondes	Frs. 2'775.-
-------------	--------------

20 secondes	Frs. 3'000.-
-------------	--------------

+ TVA 7,6 %

Rabais de quantité	: prix net (pas de rabais supplémentaires).
Commission d'agence	: 10 % (exclusivement aux agences reconnues)
Matériel exigé	: DAT / MD / CD / Fichier MPEG Layer 3. (si adaptation = Frs. 50.--/pièce).
Remise du matériel	: 1 jour ouvrable avant la diffusion à Rhône FM Publicité SA - Ch. St-Hubert 5 - Case postale 1230 - 1950 SION. studiopub@rhonelfm.ch
Production des spots	: possible par studio de production intégré, voir tarifs productions 2007.
Conditions de paiement	: facture globale ou mensuelle, payable 5 jours avant la diffusion, sans escompte.

TARIF SPECIAL 2008 RÉSERVE AUX STES LOCALES POUR LES MANIFESTATIONS DU TYPE « CONCERTS, FESTIVALS DE MUSIQUE, MANIFESTATIONS SPORTIVES » etc...

20 DIFFUSIONS de 20 SECONDES	Frs. 1'400.-- +TVA 7,6 %
20 DIFFUSIONS de 30 SECONDES	Frs. 2'100.-- +TVA 7,6 %
30 DIFFUSIONS de 20 SECONDES	Frs. 2'100.-- +TVA 7,6 %
30 DIFFUSIONS de 30 SECONDES	Frs. 3'150.-- +TVA 7,6 %

Production

*Enregistrement d'un sujet, pose de voix sur tapis musical (texte fournis par vos soins) Frs. 200.—
Supplément dès le 3^{ème} sujet pour modification du sponsor Frs. 50.-*

POSSIBILITE DE MENTIONNER 1 SPONSOR DANS LE SPOT, (uniquement la raison sociale du sponsor)

Durée des spots	:	20 ou 30 secondes selon tarif ci-dessus.
Rabais	:	les tarifs ci-dessus sont nets.
Commission d'agence	:	pas accordée sur les tarifs ci-dessus.
Heures de diffusions	:	au choix de la station dans les diverses plages horaires.
Supplément	:	20 % pour emplacement prescrit.
Production des spots	:	par nos soins.
Contenu du spot	:	lieu, date, heure, sté organisatrice et événement ou objet particulier.
Conditions de paiement	:	facture globale ou mensuelle, payable 5 jours avant la première diffusion
du		mois, sans escompte.

IMPORTANT

En complément à la publicité payante, vous avez la possibilité de mettre en jeu des billets d'entrée.

Nous acceptons au maximum 1 billet d'entrée par diffusion payante (d'une valeur de Frs. 20.- minimum par jeu / concours).

A chaque mise en jeu l'animateur rappelle la date, le lieu, ainsi que la manifestation.

Lors de la mise à disposition de billets d'entrée, destinés à nos jeux, la commande doit nous parvenir impérativement 10 jours ouvrables avant la 1^{ère} diffusion, faute de quoi nous ne pouvons vous garantir la mise en jeu des billets d'entrée. Cette prestation va de pair avec les diffusions selon tarifs ci-dessus.

Les billets d'entrée sont dans tous les cas à retirer à la caisse le jour même de la manifestation. Il y a lieu de nous indiquer un No de FAX, afin que nous puissions vous transmettre la liste des gagnants. Aucun prix ne sera adressé par poste aux gagnants.

Il est possible d'associer Rhône FM à votre événement par la présence de notre logo.

Cette prestation fera l'objet d'un contrat échange.

Des factures pro forma seront établies de part et d'autre pour la partie contrat échange.

*5 diffusions pour la pose de 2 banderoles Rhône FM,
5 diffusions pour une annonce d'une page dans le carnet de fête,
5 diffusions pour l'insertion du logo Rhône FM sur les affiches,*

*5 diffusions pour l'insertion du logo Rhône FM sur papillons ou flyers,
5 diffusions pour l'insertion du logo Rhône FM dans une annonce
presse liée à la manifestation.*

Le nombre de diffusions en échange ne peut pas dépasser le 50 % des diffusions payantes.

Tous les supports de communication feront l'objet, d'une approbation, d'un bon à tirer pour OK avant diffusion, insertion ou impression.

TARIFS MODULES FLOATING 2008

RESERVES AUX ANNONCEURS LOCAUX

		1 JOUR
Par jour		9
Diffusions		9
1	sec.	SFr. 7.00
10	sec.	SFr. 630.00
15	sec.	SFr. 945.00
20	sec.	SFr. 1'260.00
25	sec.	SFr. 1'575.00
30	sec.	SFr. 1'890.00

		3 JOURS	
		6	9
		18	27
		SFr. 6.90	SFr. 6.80
		SFr. 1'242.00	SFr. 1'836.00
		SFr. 1'863.00	SFr. 2'754.00
		SFr. 2'484.00	SFr. 3'672.00
		SFr. 3'105.00	SFr. 4'590.00
		SFr. 3'726.00	SFr. 5'508.00

		5 JOURS		
		4	8	10
		20	40	50
		SFr. 6.90	SFr. 6.60	SFr. 6.50
		SFr. 1'380.00	SFr. 2'640.00	SFr. 3'250.00
		SFr. 2'070.00	SFr. 3'960.00	SFr. 4'875.00
		SFr. 2'760.00	SFr. 5'280.00	SFr. 6'500.00
		SFr. 3'450.00	SFr. 6'600.00	SFr. 8'125.00
		SFr. 4'140.00	SFr. 7'920.00	SFr. 9'750.00

		WEEK-END *	
Par jour		5 X SA, 5 X DI	7 X SA, 7 X DI
Diffusions		10	14
1	sec.	SFr. 5.00	SFr. 5.00
10	sec.	SFr. 500.00	SFr. 700.00
15	sec.	SFr. 750.00	SFr. 1'050.00
20	sec.	SFr. 1'000.00	SFr. 1'400.00
25	sec.	SFr. 1'250.00	SFr. 1'750.00
30	sec.	SFr. 1'500.00	SFr. 2'100.00

		20 JOURS		
		2	3	4
		40	60	80
		SFr. 6.60	SFr. 6.50	SFr. 6.30
		SFr. 2'640.00	SFr. 3'900.00	SFr. 5'040.00
		SFr. 3'960.00	SFr. 5'850.00	SFr. 7'560.00
		SFr. 5'280.00	SFr. 7'800.00	SFr. 10'080.00
		SFr. 6'600.00	SFr. 9'750.00	SFr. 12'600.00
		SFr. 7'920.00	SFr. 11'700.00	SFr. 15'120.00

TVA + 7,6 %

Heures de diffusions :

au choix de la station, Floating dans les tranches horaires (06h00-20h00)

Jours des diffusions :

jours consécutifs

Production :

non comprise

Rabais de quantité :

prix nets (pas de rabais supplémentaire)

Commission d'agence :

10 % (exclusivement réservée aux agences reconnues)

Week-end* :

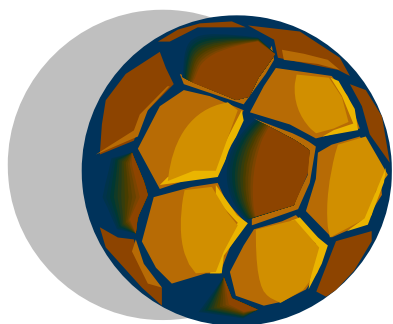
au choix de la station, Floating dans les tranches horaires (06h00-20h00)

OFFRE SPÉCIALE

POUR PARRAINAGE

DES RETRANSMISSIONS

FOOT - HOCKEY



40 promos par match avec mention de la raison sociale
Fr. 1'000.-

TVA + 7,6 %

Heures de diffusions : au choix de la station, floating dans les tranches horaires (06h00-19h00)
Production : comprise
Rabais de quantité : prix net (pas de rabais supplémentaire)

TARIFS POUR LA PRODUCTION DE SPOTS PUBLICITAIRES 2008

SPOT PUBLICITAIRE UNE VOIX (avec tapis musical libre de droits)

Voix professionnelle, homme ou femme selon disponibilité
texte fourni par l'annonceur

Frs. 250.-- par sujet

SPOT PUBLICITAIRE RAISON SOCIALE CHANTEE (avec tapis musical libre de droits)

Voix professionnelle, homme ou femme selon disponibilité
texte fourni par l'annonceur

Frs. 500.-- par sujet

SUPPLEMENTS DROITS SUISA « MOOD MUSIC »

De 1 à 15 secondes

Frs. 112.50 par sujet

De 15 à 30 secondes

Frs. 198.— par sujet

PRODUCTION D'UNE MUSIQUE SUR MESURE

Composition d'une musique personnalisée, identifiant votre entreprise en tenant compte :

- **de la cible** et du groupe cible de votre potentiel clients,
- **de l'esprit** de votre entreprise,
- **du profil** de votre communication,
- **de la structure** de votre potentiel clients,
- **des objectifs** que vous vous êtes fixés,
- **de l'image** que vous souhaiteriez avoir.

L'élaboration de votre logo audio se fait en tenant compte des points importants mentionnés ci-dessus.

Une musique personnalisée amplifie les répercussions de votre communication audio.

Les droits à toutes fins publicitaires seront en votre possession. Frs. 1'500.--

VOIX SUPPLÉMENTAIRE

Frs. 100.--

SPOT PUBLICITAIRE NATIONAL

Ouvrage sophistiqué, élaboré en partant d'un jingle chanté personnalisé et inséré sur un tapis musical spécialement façonné aux couleurs du produit ou de l'entreprise. Voix professionnelle (homme ou femme) posée dans un paysage sonore ad hoc, possibilité de choisir parmi 8'000 effets et illustrations

Prix s/ demande

+ TVA 7,6 %

**Les spots publicitaires sont livrés sur Fichier MPEG Layer 3 ou DAT ou MD ou CD.
Les musiques utilisées pour la production de tous nos spots sont soit produites
par nous-mêmes, soit tirées de librairies sonores dont les droits d'auteurs
sont déjà inclus dans les tarifs ci-dessus.**

OFFRE SPECIALE 2008

Réservée aux cafés, restaurants et hôtels.



25 diffusions de 10 secondes	Frs.	1'125. —
30 diffusions de 10 secondes	Frs.	1'350. —
40 diffusions de 10 secondes	Frs.	1'800. —
50 diffusions de 10 secondes	Frs.	2'250. —

Minimum 3 diffusions par jours ouvrables consécutifs.

Heures de diffusions :

au choix de la station, Floating dans les tranches horaires (06h00-20h00)

Production non comprise, voir tarifs production de spots 2008

Paiement : comptant

TVA 7,6 % non comprise

STUDIOS EXTERIEURS COMMERCIAUX RHONE FM 2008

Rhône FM émet en direct de l'événement au moyen d'un studio mobile. Le studio est à bord d'un bus installé sur le lieu de la retransmission.

Les studios extérieurs commerciaux sont réservés à des événements, (inauguration de nouveaux locaux, journées portes ouvertes, jubilé, ou toute autre manifestation commerciale sortant de l'ordinaire).

Rhône FM intègre la retransmission de l'événement dans son programme habituel.

CONDITIONS & TARIFS

Du LUNDI au SAMEDI (jour à choix) pas de studio ext. le vendredi
6 interventions de 3 minutes au maximum entre 09h00 et 12h30
yc mise en place du bus, frais de déplacement, frais de lignes,
frais de production d'un spot promotionnel, et diffusion de
30 spots promotionnels de 20 secondes

Frs. 5'500.--

+ TVA 7,6 %

Possibilité d'intégrer un concours dans le cadre des diverses interventions, les prix sont fournis par le donneur d'ordre.

La préparation et l'organisation des studios extérieurs commerciaux se fait préalablement par téléphone. L'animateur (trice) prend contact avec l'annonceur.

STUDIOS EXTERIEURS MANIFESTATIONS RHONE FM 2008

Rhône FM émet en direct de l'événement au moyen d'un studio mobile. Le studio est à bord d'un bus installé sur le lieu de la retransmission.

Les studios extérieurs de manifestations sont réservés à des événements, (fêtes populaires, marchés, manifestations sportives ou culturelles, festivals de musique, concerts etc....).

Rhône FM intègre la retransmission de l'événement dans son programme habituel.

CONDITIONS & TARIFS

***Du LUNDI au SAMEDI (jour à choix) pas de studio ext. le vendredi**
8 interventions de 3 minutes au maximum entre 09h00 et 12h30
yc mise en place du bus, frais de déplacement, frais de lignes,
frais de production d'un spot promotionnel, et diffusion de
30 spots promotionnels de 20 secondes*

Frs. 3'500.--

+ TVA 7,6 %

Possibilité d'intégrer un concours dans le cadre des diverses interventions, les prix sont fournis par le donneur d'ordre.

La préparation et l'organisation des studios extérieurs commerciaux se fait préalablement par téléphone. L'animateur (trice) prend contact avec l'annonceur.

PRIX POUR JEUX 2008

La mise à disposition de prix pour les jeux de RHONE FM est une prestation exclusive accordée aux annonceurs de spots publicitaires.

La valeur des bons mis en jeu doit être au minimum de Frs. 30.--.

La valeur totale des prix ne peut pas être supérieure au montant des diffusions payantes.

Les bons sont mis en jeu uniquement durant la campagne publicitaire, respectivement à la même période que la diffusion des spots payants.

RHONE FM accepte au maximum un bon par diffusion payante.

C'est uniquement sous ces conditions que la raison sociale du fournisseur de prix et la marque du prix seront mentionnées sur les ondes.

L'annonceur indique à RHONE FM PUBLICITE SA, la nature du prix (sous forme de bon) et le nombre de prix mis à disposition.

Pour éviter tout malentendu, il est recommandé à l'annonceur de veiller aux points suivants :

- limiter la validité du bon à 6 mois au maximum***
- mentionner que le bon ne peut pas être négocié en espèces.***
- mentionner que les bons ne sont pas cumulables.***
- le gagnant doit décliner son identité lors du retrait du prix.***

Rhône FM SA transmet la liste des gagnants et leur adresse par fax à l'annonceur.

Annexe 14

- Indicateurs financiers comparés des exercices 2007 à 2012

RADIO RHÔNE SA - MARTIGNY**INDICATEURS FINANCIERS COMPARES****DES EXERCICES 2007 A 2012**

DESIGNATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires (CHF)	3'758'000	3'603'350	3'671'600	3'741'500	3'812'650	3'885'300
Résultats nets (CHF)	(52'235)	140'690	59'825	52'420	61'291	4'980
Rendement sur chiffre d'affaires (%)	(1.39)	3.90	1.63	10.40	1.61	0.13
Rendement de l'actif total (%)	(4.29)	10.32	4.19	3.52	3.94	0.22
Rendement des fonds propres (%)	(5.70)	13.31	5.36	4.48	4.98	0.40
Total des actifs immobilisés (CHF)	571'947	663'279	623'830	514'030	475'031	1'271'531
Rotation des créances (jours)	75	75	75	75	75	75
